

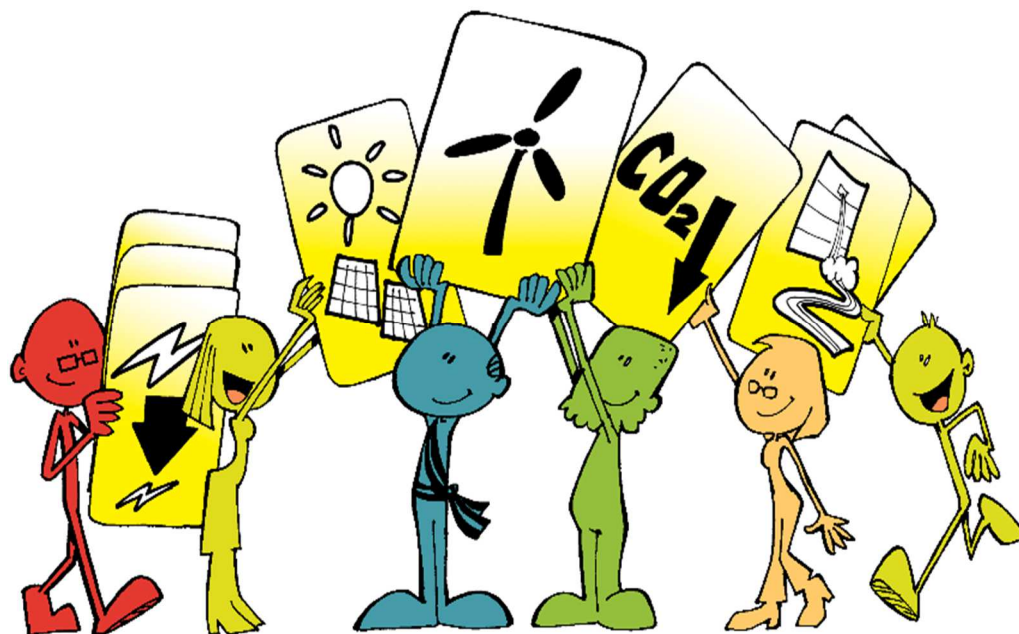


Carmausin
Ségala

Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Recueil des fiches actions

Communauté de communes
CARMAUSIN-SEGALA



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Sommaire

AXE STRATEGIQUE : GOUVERNANCE

OBJECTIFS : INTEGRER LE PCAET DANS LE PROJET DE LA COLLECTIVITE – LE RENDRE OPERATIONNEL

Action GOUV_1 Fédérer et construire de nouveaux espaces de dialogue et de concertation.....	5
Action GOUV_2 Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents.....	7
Action GOUV_3 Définir une stratégie et plan de communication interne et externe.....	9

AXE STRATEGIQUE : S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

OBJECTIFS : MOBILISER ET IMPLIQUER LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, USAGERS

Action TEPOS_ACT1 Constituer un fonds de la transition énergétique.....	11
Action TEPOS_ACT2 Définir les modalités d'un plan de rénovation énergétique des établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées.....	13
Action TEPOS_ACT3 Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique.....	15
Action TEPOS_ACT4 Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable.....	17
Action TEPOS_ACT5 Créer un observatoire des initiatives pour la transition énergétique et le climat.....	21
Action TEPOS_ACT6 Etudier la faisabilité d'un centre de ressources et d'information du public sur les énergies renouvelables, à Cap Découverte.....	23

OBJECTIFS ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET LOGEMENTS PRIVES

Action TEPOS_BAT1 Démultiplier les points de sensibilisation et d'orientation des ménages.....	27
Action TEPOS_BAT2 Accompagner les propriétaires dans leur projet de travaux et de rénovation.....	29
Action TEPOS_BAT3 Créer une coordination locale pour résorber et prévenir la précarité énergétique.....	31

ACCELERER LE DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Action TEPOS_ENR1 Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles.....	33
Action TEPOS_ENR2 Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable.....	37
Action TEPOS_ENR3 Soutenir le déploiement de coopératives citoyennes d'énergies renouvelables.....	39
Action TEPOS_ENR5 Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques.....	41

RENFORCER L'ACTION PUBLIQUE LOCALE ET L'EXEMPLARITE INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE

Action TEPOS_EXE1 Intégrer le PCAET dans les documents de planification PLU, schéma de mobilité et schéma de raccordement aux ENR.....	43
Action TEPOS_EXE2 Créer une mission interne de suivi des fluides du patrimoine de l'intercommunalité et des communes volontaires.....	47
Action TEPOS_EXE3.....	51
Créer une mission mutualisée de conseil technique (CTE) et d'AMO "Energie" à la carte pour la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine intercommunal et communal.....	51
Action TEPOS_EXE4 Réduire la consommation de l'éclairage public.....	55

Action TEPOS_EXE5 Implanter une station de distribution de GNV Etude de préfiguration et de faisabilité	57
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

FAVORISER LES TRANSPORTS PROPRES, LES MOBILITES ACTIVES ET SOLIDAIRES

Action TEPOS_MOB1 Soutenir la mise en place d'un transport solidaire (covoiturage)	59
Action TEPOS_MOB3 Créer de nouvelles aires de co-voiturages, améliorer la visibilité des aires existantes	63
Action TEPOS_MOB4 Améliorer les infrastructures nécessaires aux mobilités actives.....	65
Action TEPOS_MOB5 Créer un service de transport à la demande (TAD) adapté aux besoins des habitants	69
Action TEPOS_MOB6 Développer une signalétique "temps de trajet" vélo et marche à pied.....	73
Action TEPOS_MOB7 Harmoniser le TAD à l'échelle du PTAB.....	75
Action TEPOS_MOB2 Mettre à disposition un tiers-lieu.....	77

AXE STRATEGIQUE : ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE, FORESTIERE ET ALIMENTAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

REDUIRE L'EMPREINTE CLIMATIQUE DE L'ALIMENTATION

Action AGRI_ALI1 Préservation et mobilisation du foncier agricole.....	81
Action AGRI_ALI2 Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans le projet alimentaire territorial.....	83

PRESERVER LA BIODIVERSITE POUR RENFORCER LE FONCTIONNEMENT AGROCLIMATIQUE DES ECOSYSTEMES

Action AGRI_BIO1 Créer des atlas de la biodiversité (communale ou intercommunale).....	86
----------------------------------------------------------------------------------------	----

DEFINIR UNE STRATEGIE PUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE ET LIMITER LA VULNERABILITE DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action AGRI_STR1 Co-construire une stratégie agricole et forestière et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture.....	89
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Action GOUV_1	Fédérer et construire de nouveaux espaces de dialogue et de concertation
<p>Les PCAET ont besoin de solides fondations : La première étape est de faire partager la nécessité et l'intérêt à agir, puis de proposer une organisation renouvelée, dotée de moyens dédiés.</p> <p>Cette interrogation de la gouvernance est d'autant plus déterminante que la loi sur la transition énergétique a confié la coordination des PCAETs aux collectivités, une coordination qui s'adresse autant à l'interne qu'à l'externe.</p> <div data-bbox="119 459 446 645"> </div> <div data-bbox="119 660 446 851"> </div> <p>En interne, le PCAET peut ajouter du « sens » à la mission des agents au moment où la réalité du changement climatique les interroge sur leurs pratiques professionnelles comme dans leur vie quotidienne. Bien animé, le PCAET peut renforcer leur sentiment d'appartenance à un projet d'intérêt général, et créer des passerelles entre services, équipes, ...</p> <p>Autre enjeu de cette nouvelle génération de PCAET : la mise en cohérence des politiques et projets « énergie-climat » entre territoires, et à terme, la mise en place d'une gouvernance multi-niveau.</p> <p>Entre des territoires urbains qui consomment plus d'énergie qu'ils n'en produisent et des territoires ruraux qui détiennent une grande partie des gisements, qui stockent du carbone, qui nourrissent les populations, de nouvelles solidarités sont à créer ou à recréer. Cela passe dans un premier temps par la création d'une instance de dialogue interterritorial entre la communauté de communes, et ses proches bassins de vie.</p> <p>Enfin, la gouvernance doit mettre en place des espaces et des outils de dialogue et de mobilisation de toutes les parties prenantes du projet, ainsi que les habitants, via les associations. Les habitants sont responsables dans leur quotidien de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (hors agriculture). Cela peut passer, par exemple, par la constitution d'un « parlement » intercommunal du climat animé par les élus en charge du PCAET et des démarches d'Agenda 21, avec une représentation de tous les secteurs : agriculture, environnement, culture, sports, éducation, social, ...</p>	
Maître d'ouvrage	L'ensemble des communautés de communes du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
Responsables de l'action	DGS + Responsable interco du développement territorial
Objectifs opérationnels	<p><u>Définir la gouvernance interne</u></p> <p>Il convient en préalable de désigner un référent interne chargé de faire vivre les outils de gouvernance en interne, et en externe.</p> <ul style="list-style-type: none"> Deux principes d'organisation sont envisageables pour répartir les responsabilités selon les modes de management adoptés par la collectivité, ses pratiques, les outils dont elle dispose pour créer de la transversalité : <ol style="list-style-type: none"> Faire du PCAET un projet supra-intégrateur de l'ensemble des politiques portées par la collectivité. Il est dans ce cas rattaché directement au Président et à la Direction générale des services, qui délègue à chaque direction « une feuille de route » Créer un service ou une direction et une mission « énergie climat » dédiée, option qui nécessite d'identifier les leviers internes permettant de faire de la transversalité (légitimité des CM énergie-climat), avec une bonne intégration des missions RH, communication. <p>L'organisation doit également définir les modalités de participation aux instances de délibération et de concertation dans les différentes instances (Région, département, pôle, ...) et de reporting (évaluation et suivi) de l'avancement du PCAET (nombre de points d'étape annuels), et les besoins humains et les budgets.</p> <p>Créer un parlement local du climat (ou un conseil local...), instance de dialogue et de concertation qui associe toutes les composantes du territoire, citoyens, agriculteurs, entreprises, associations, élus...</p> <p>Amorcer un dialogue interterritorial :</p>

	Poser les bases d'un dialogue interterritorial avec les territoires limitrophes, en premier lieu le bassin de vie de l'agglomération d'Albi.								
Modalités de mise en œuvre :	<p><u>Gouvernance interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe « projet » : responsables des départements/services et élus. • Travail en ateliers (2/3sessions) pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmettre/partager le projet de PCAET à ce niveau d'organisation. ○ Echanger sur les avantages/inconvénients de différents modes de gouvernance et d'organisation. ○ Identifier les personnes qui vont devoir jouer un rôle clé en interne, (le service achat par exemple) ainsi que ceux qui ont la capacité/la volonté d'être des ambassadeurs du plan d'actions. • Restitution à l'ensemble des responsables de services l'organisation choisie. <p><u>Création du parlement local du climat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la composition du « Parlement » et de ses règles de fonctionnement. • Identification du binôme animateur élu-technicien <p><u>Amorcer un dialogue inter-territorial / villes campagnes associées pour le climat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une rencontre annuelle interterritoriale avec la Communauté d'Agglomération d'Albi pour identifier les différents les thématiques de partenariats à explorer : alimentation locale, production d'énergie, mobilités, stockage carbone (avec mécanisme de compensation, à l'image du projet Carbocage développé en Bretagne par exemple). 								
Partenariats	Pas de partenariat identifié								
Calendrier	2019								
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation interne approuvée par l'ensemble de la collectivité - Un parlement citoyen du climat - Une rencontre annuelle interterritoriale 								
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts () et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AMO préparation et animation du processus</td> <td>4000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI</td> <td>5 jours</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td>N. C.</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent	AMO préparation et animation du processus	4000 €	RH interne EPCI	5 jours	RH PTAB	N. C.
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent								
AMO préparation et animation du processus	4000 €								
RH interne EPCI	5 jours								
RH PTAB	N. C.								
Financements potentiels									
Gain Carbone - Gain Energie	Sans objet								
Evaluation environnementale stratégique	Sans objet								
Suivi – Evaluation	<p>Nombre d'agents par catégorie qui portent ou participent à une action du PCAET</p> <p>Tableau de bord des travaux du Parlement du climat et du dialogue inter-territorial (participants, propositions, ...)</p> <p>Rapport annuel de la gouvernance « Plan climat »</p>								

Action GOUV_2	Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents
<p>La formation continue des élus et agents permet d'emporter l'adhésion autour d'un projet global, transversal qui peut constituer la colonne vertébrale du projet de la collectivité, et le projet de « service ».</p> <p>Elle doit faire monter en compétences la collectivité toute entière : elle est proposée à l'ensemble des élus et des agents, compte tenu des changements de vision, de comportements, et de pratiques que la lutte contre le changement climatique qu'elle implique, tant au plan personnel que professionnel.</p> <p>L'enjeu est de construire une stratégie de formation qui réponde aux besoins et qui s'adresse au plus grand nombre, tout en répondant à un impératif de suivi des filières nouvelles et émergentes comme par exemple le gaz porté, le power to gas et la méthanation, l'autoconsommation collective, ...</p> <p>On peut distinguer schématiquement plusieurs types de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations génériques sur la transition énergétique et climatique pour s'assurer d'une bonne appropriation du PCAET, - des formations « cœur de métier », - des formations ponctuelles sur des problématiques très spécifiques (Filières innovantes, montage juridique et financier,...) - des formations à la médiation, aux processus collaboratifs, à la communication engageante.... 	
Maître d'ouvrage	3CS
Responsables de l'action	DGS, RH
Objectifs opérationnels	<p>La montée en compétences progressive de tous les agents et élus de la collectivité.</p> <p>Un plan de formation trisannuel validé par les instances représentatives des personnels, et par les agents, en tant que levier du projet de PCAET.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux et une évaluation des formations suivies jusqu'ici par les élus et les agents sur les thématiques énergie, climat, air, économie circulaire bas carbone, ...). - Recenser les besoins : adaptation des compétences au regard des évolutions de la mission (mise en place par exemple de la comptabilité énergétique interne), compétences nouvelles à développer. - Priorisation des besoins (par année) en veillant à inclure toutes les catégories d'agents, et l'ensemble des élu.e.s. - Recensement des formations existantes ou à construire. - Sélection des organismes de formation : on pourra ici se rapprocher des chartes de qualité existantes ou en cours de constitution - Analyse financière /volume par service / par « axe stratégique » du PCAET/et par catégorie de personnel. - Rédaction du plan de formation, validation. - Mise en œuvre et évaluation annuelle.
Partenariats	Le pôle peut participer à la phase d'identification des besoins et des structures de formation avec les services de l'Etat, le CNFPT et organiser éventuellement des formations groupées à l'échelle de plusieurs EPCI.
Calendrier	2019 - 2020

Objectifs de résultats	<p>La totalité des agents et élus ont participé à une formation sur 3 ans.</p> <p>Montée en compétence visible dans le rapport d'entretien professionnel annuel (savoir et mise en application de la formation)</p>									
Dépenses et ressources humaines	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="505 418 1088 472">Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th data-bbox="1102 418 1406 472">Coûts () et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="505 479 1088 533">Dépenses de formations</td> <td data-bbox="1102 479 1406 533">à définir</td> </tr> <tr> <td data-bbox="505 539 1088 593">RH interne EPCI</td> <td data-bbox="1102 539 1406 593">15 jours / an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="505 600 1088 654">RH PTAB</td> <td data-bbox="1102 600 1406 654">5 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent	Dépenses de formations	à définir	RH interne EPCI	15 jours / an	RH PTAB	5 jours / an	
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent									
Dépenses de formations	à définir									
RH interne EPCI	15 jours / an									
RH PTAB	5 jours / an									
Financements potentiels	LEADER (sous réserve des plafonds d'éligibilité), ADEME (?) – formation CNFPT									
Gain Carbone - Gain Energie	Sans objet									
Evaluation environnementale stratégique	Sans objet									
Suivi – Evaluation	<p>Nombre d'agents formés</p> <p>Nombre d'élus formés</p> <p>Nombre et nature des formations proposées + nombre et type de participants à chacune d'entre elle</p>									

Action GOUV_3	Définir une stratégie et plan de communication interne et externe
<p>La lutte contre le changement climatique devient urgente. La mise en mouvement doit être massive et rapide. Communiquer devient dans ce contexte une nécessité. L'enjeu : élargir la mobilisation au-delà du cercle des « convaincus », briser le plafond de verre...</p> <p>Communiquer est un exercice qui ne s'improvise pas. Cela demande d'avoir un projet clair, avec des attendus « chiffrables et mesurables ».</p> <p>S'agit-il par exemple d'encourager les agents à adopter des pratiques professionnelles plus responsables ? De faire connaître un nouveau service aux habitants ? De valoriser un partenariat ? De toucher beaucoup de monde ou quelques relais d'opinion ?</p> <p>Consignées dans un « plan de communication », les réponses à ces questions – et quelques autres - sont essentielles : elles évitent de confondre l'outil (la plaquette, le site WEB ; la conférence,...) avec l'objectif et la cible, de confondre le contenant et le contenu.</p> <p>Par ailleurs, le PCAET de 3CS a été élaboré dans un cadre collectif (5 EPCI) qui a déterminé un socle « commun » d'actions à toutes les EPCI : ce socle d'actions pourrait bénéficier d'une communication commune dont les modalités de définition et de mutualisation doivent être construites.</p> <p>Le processus d'élaboration du PCAET a montré qu'il y avait des liens de communication à nouer entre l'intercommunalité et ses communes membres : l'idée étant de se rapprocher de l'échelon communal, d'utiliser les canaux d'information les plus facilement accessibles par les habitants.</p> <p>Enfin, pour aller encore plus loin dans l'ancrage territorial du PCAET, la réflexion stratégique peut fort utilement interroger la mise en place (ou la poursuite) de partenariats de communication avec les structures relais (institutions, associations, organisations professionnelles, opérateurs, communauté éducative, culturelle...).</p>	
Maître d'ouvrage	3CS en coordination avec le pôle
Responsables de l'action	DGS, Responsable de la communication, Responsables de Pôle
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - La constitution d'un réseau de « communicants » : pôle, EPCI, communes volontaires qui a pour mission de définir et d'évaluer tous les ans la stratégie et le plan de communication annuel : <ul style="list-style-type: none"> o pour les actions mises en œuvre avec l'appui du pôle, o pour les actions qui font socle commun (actions identiques dans chaque EPCI). - L'identification des outils mutualisables : savoir-faire, supports, contenus, ... - La promotion du PCAET auprès des agents des collectivités.

Modalités de mise en œuvre	<p>Organisation d'une formation collective d'appui méthodologique à la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions communication (interne et externe) – Formation destinée aux élus et responsables de communication des EPCI et communes volontaires.</p> <p>Organisation de 2 ateliers avec les chargés de la communication des EPCI et des communes volontaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les actions de communication engagées - évaluer les opérations de communication (les succès, les échecs), - identifier les opportunités de faire campagne commune, - identifier les moyens mutualisables. 								
Partenariats	PTAB, structures relais (institutions, associations, organisations professionnelles, opérateurs, communautés éducatives et culturelles								
Calendrier	2019								
Objectifs de résultats	Nombre de personnes touchées par cible (agents, élus, acteurs, citoyens...)								
Dépenses	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts () et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Outils de communication</td> <td style="text-align: center;">2 000 à 4 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (chargé de la communication)</td> <td style="text-align: center;">20 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td style="text-align: center;">10 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent	Outils de communication	2 000 à 4 000 €	RH interne EPCI (chargé de la communication)	20 jours / an	RH PTAB	10 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent								
Outils de communication	2 000 à 4 000 €								
RH interne EPCI (chargé de la communication)	20 jours / an								
RH PTAB	10 jours / an								
Financements potentiels									
Gain Carbone - Gain Energie	Sans objet								
Evaluation environnementale stratégique	Sans objet								
Suivi – Evaluation	<p>Nombre de collectivités associées au réseau « communication du PCAET »</p> <p>Nombre de participants à la formation</p> <p>Nombre de réunions du réseau</p> <p>Nombre, nature, bilan chiffré des actions de communication partagées (réalisation d'un bilan annuel) et des actions spécifiques aux collectivités.</p>								

Action TEPOS_ACT1	Constituer un fonds de la transition énergétique
<p>L'accompagnement des porteurs de projets en phase de préparation et d'amorçage est un ingrédient clé de la réussite du projet.</p> <p>De nombreux porteurs de projets sont tentés de contourner les premières étapes de préfiguration, faute de moyens pour financer des études qui peut être n'iront pas dans le sens attendu.</p> <p>Une contre-expertise, une étude de marché, des investigations complémentaires peuvent contribuer à mettre les projets sur de bons rails. Sous réserve de pouvoir mobiliser des fonds rapidement, de manière souple, ... ce qui doit être l'objectif et la raison de ce fonds.</p> <p>D'autre part, ce fond est une façon d'encourager les entreprises, agriculteurs, les citoyens et les associations à proposer des idées et des projets pour la transition de leur territoire.</p> <p>La collectivité peut s'appuyer sur l'initiative portée par le Pole dans le cadre de TEPCV « tous acteurs de la transition énergétique » pour travailler sur les modalités d'accompagnement. Cet appel à projet lancé en 2016 a permis l'émergence d'une coopérative citoyenne et le soutien à un projet de photovoltaïque participatif</p>	
Maître d'ouvrage	3CS
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	Permettre à chaque communauté de commune de disposer d'un fond de soutien aux initiatives de transition énergétiques, en accord avec les objectifs et enjeux du PCAET. Définir les modalités d'accès et de soutien de ce fond et organiser la collectivité pour la gestion de celui-ci (sélection et avis sur les sollicitations, montants attribués...). Valoriser les initiatives soutenues.
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les critères d'accès à ce fonds : <ul style="list-style-type: none"> o Filières de la transition éligibles o Dimensions des projets (sociale, territoriale, énergétique) o Conditions de candidature... - Définir le champ d'intervention de ce fonds : <ul style="list-style-type: none"> o des études courtes (notes d'opportunité) et des expertises ponctuelles, o des conseils méthodologiques et organisationnels, o de l'accompagnement groupe projet pour faire monter en compétence les membres du groupe, gagner en autonomie, - Identifier tous les dispositifs d'accompagnement de projet et structures proposant à un stade ou un autre la prise en charge d'une étape ou phase de développement (note d'opportunité, financement étude de faisabilité) - Identifier l'agent en charge de la mise en œuvre et du suivi de ce fonds - Définir le cahier des charges de ce fonds en tenant compte des dispositifs existants pour être sûr de la complémentarité - Définir les critères et modalités de sélection des projets - Présenter et valider les modalités et les montants de ce fond en conseil communautaire - Lancer un AMI auprès de prestataires susceptibles de répondre aux besoins des projets faisant appel à ce fond - Mettre en œuvre une communication auprès de tous les acteurs du territoire (associations, citoyens, entreprises, agriculteurs, ...) <p>Lors de l'élaboration du PCAET, plusieurs pistes d'intervention ont été évoquées pour ce fond, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note d'opportunité EnR (toutes filières)

	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics d'exploitations pour permettre d'identifier des possibilités d'évolution vers l'agro-écologie (Diaterre, agriadapt, diagnostic agroforestier,...) - Accompagnement de démarches collectives pour la transition énergétique - Développement d'activités économiques innovantes sur le champ de la TE ou DD 										
Partenariats	AREC, SDET, TRIFYL, ADEME ...										
Calendrier	<p>2019 : préparation + définition des modalités de fonctionnement et d'attribution des aides</p> <p>2020 : mise en œuvre du dispositif</p>										
Objectifs de résultats	<p>Une liste de prestataires référencés dans tous les domaines</p> <p>3 à 4 projets amorcés chaque année, prêts à rentrer en étude de faisabilité détaillée.</p>										
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts (€) et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds / an</td> <td>10 000 € par an</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (réfèrent(e) PCAET) 1^{ère} année</td> <td>30 jours / 1^{ère} année</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (réfèrent(e) PCAET) années suivantes</td> <td>15 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td>5 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent	Fonds / an	10 000 € par an	RH interne EPCI (réfèrent(e) PCAET) 1 ^{ère} année	30 jours / 1^{ère} année	RH interne EPCI (réfèrent(e) PCAET) années suivantes	15 jours / an	RH PTAB	5 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent										
Fonds / an	10 000 € par an										
RH interne EPCI (réfèrent(e) PCAET) 1 ^{ère} année	30 jours / 1^{ère} année										
RH interne EPCI (réfèrent(e) PCAET) années suivantes	15 jours / an										
RH PTAB	5 jours / an										
Financements potentiels complémentaires au fond	Europe, ADEME, Région										
Gain Carbone - Gain Energie	Sans objet										
Evaluation environnementale stratégique	Sans objet										
Suivi – Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porteurs de projets accompagnés et suites données (faisabilité, abandon). - Typologie des demandes et des projets, localisation. - Performances énergétiques, émissions de GES. - Montant des prestations allouées/taux de consommation du fond 										

Action TEPOS_ACT2	Définir les modalités d'un plan de rénovation énergétique des établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées
<p>Le territoire comporte de nombreux établissements médico-sociaux ou d'accueil des personnes âgées qui sont vétustes d'un point de vue énergétique. Les consommations de chauffage, d'éclairage et de rafraîchissement sont élevées pour ces établissements, qui bénéficient d'un fort potentiel de réduction.</p> <p>Pour accéder à ce potentiel de réduction il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une évaluation environnementale et une analyse économique d'un projet de rénovation afin que le gestionnaire mesure l'intérêt de se lancer une opération de rénovation - Intégrer les problématiques d'occupation des bâtiments dans la réflexion des projets - Identifier et planifier les travaux à faire avec des priorités <p>La difficulté pour toucher ce secteur est que les propriétaires sont diffus : certains établissements sont publics, d'autres sont privés.</p>	
Maitre d'ouvrage :	3CS
Responsable de l'action	Elu référent de la CC du Carmausin Ségala
Objectifs opérationnels	Accompagner les propriétaires d'établissements médico-sociaux ou d'accueil des personnes âgées dans la réalisation d'audits énergétiques, première étape pour identifier les travaux de rénovation à réaliser pour réduire leurs consommations d'énergie.
Modalités de mise en œuvre :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Désignation d'un élu référent qui suivra cette action, validera les étapes et agira pour mettre les moyens à disposition pour la réaliser 2. Désignation d'un technicien référent qui coordonnera cette action (action pouvant être coordonnée à l'échelle du Pôle si toutes les EPCI engagent cette action dans leur PCAET) 3. Identification des principaux établissements du territoire (source d'énergie, consommation énergétique si information disponible, surface, année de construction, nb de résident...) 4. Identification des propriétaires et gestionnaires de ces établissements 5. Contact des propriétaires et proposition d'un accompagnement à la réalisation d'audits énergétiques – Proposer une intervention du CTE pour la réalisation d'une note d'opportunité. 6. Accompagnement des propriétaires intéressés sur une partie ou sur l'ensemble de leur patrimoine compris sur le territoire <p>Le niveau d'accompagnement des propriétaires intéressés par la démarche est à définir en fonction des moyens disponibles. L'accompagnement minimal consiste à fournir aux propriétaires un modèle de cahier des charges pour réaliser un audit énergétique, une liste de bureaux d'études à contacter pour les devis et à les informer sur les aides dont ils peuvent bénéficier (ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations). L'accompagnement complet consiste à réaliser une AMO complète prenant en charge la réalisation de l'audit énergétique et la recherche de financements pour la réalisation des travaux. Il est également possible d'étudier une intervention préalable au audit énergétique, du CTE qui sera en mesure de faire une note d'opportunité afin d'identifier les éléments favorables ou défavorables à une rénovation de ces bâtiments. Il pourra également identifier les préconisations « sans regret » à mettre en œuvre immédiatement.</p>
Partenariats	ADEME – AREC – CD81 – Caisse des dépôts et consignations
Calendrier	<p>2019 : Identification et début d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des principaux établissements du territoire, - Priorisation pour l'accompagnement - Premiers contacts avec les propriétaires/gestionnaires, accompagnement pour lancer les premières visites du CTE - Organisation par le CTE d'une opération groupée d'audits énergétiques (rédaction cahier des charges, recherche d'aides, recrutement prestataires...)

	<p>2020 : premiers audits énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation des premiers audits énergétiques afin d'établir un plan pluriannuel de maîtrise des consommations énergétiques. – En parallèle, contact d'autres propriétaires pour proposer un accompagnement <p>2021 : premières actions de rénovation et diffusion de la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation des premières actions des audits énergétiques et planification des travaux de rénovation plus importants – Retour d'expérience des premiers propriétaires qui ont bénéficié de l'accompagnement – Identification et accompagnement d'autres propriétaires 										
Objectifs de résultats	<p><u>Identification des établissements et propriétaires</u></p> <p>2019 → 5 plus importantes structures en surface de patrimoine, sur le territoire, contactées pour initier la démarche</p> <p>2020 → 50% de la surface totale des établissements dont les propriétaires ont été contactés pour proposer la démarche</p> <p>2021 → 80% de la surface totale des établissements dont les propriétaires ont été contactés pour proposer la démarche</p> <p><u>Accompagnement dans la réalisation des audits énergétiques</u></p> <p>Réalisation de l'audit énergétique dans les 6 mois suivant la demande du propriétaire, et accompagnement du propriétaire pour la planification des actions de rénovation à réaliser dans les 10 prochaines années et les financements disponibles.</p>										
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Coûts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Opérations groupées d'audits énergétiques</td> <td>2 500 € (en moyenne) / structure</td> </tr> <tr> <td>TOTAL dépenses sur 3 ans</td> <td>9 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI</td> <td>15 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB (coordination interEPCI)</td> <td>15 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Coûts	Opérations groupées d'audits énergétiques	2 500 € (en moyenne) / structure	TOTAL dépenses sur 3 ans	9 000 €	RH interne EPCI	15 jours / an	RH PTAB (coordination interEPCI)	15 jours / an
Nature des dépenses	Coûts										
Opérations groupées d'audits énergétiques	2 500 € (en moyenne) / structure										
TOTAL dépenses sur 3 ans	9 000 €										
RH interne EPCI	15 jours / an										
RH PTAB (coordination interEPCI)	15 jours / an										
Financements potentiels	ADEME – Caisse des Dépôts et Consignations – REGION/AREC – CD81										
Gain Carbone - Gain Energie	<p>A court terme (accompagnement pour les audits) : aucun gain</p> <p>A moyen et long terme (réalisation des actions de rénovation des audits énergétiques) : Pourra être estimé sur la base des audits énergétiques réalisés et les plans d'actions de rénovation engagés par les propriétaires.</p> <p>Estimation à long terme en première approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ensemble des consommations considérées à 2.2 GWh/an (hypothèse 5% des consommations du secteur tertiaire) - économies d'énergie estimées à 64 % d'ici 2050 (soit 1400 MWh/an en 2050) → Economie énergie estimée d'ici 2030= 460 MWh/an → Economie CO2 estimée ⇔ 52 t.eq.CO2/an 										
Evaluation environnementale stratégique	En accompagnant les propriétaires d'établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées dans l'identification des travaux de rénovation à réaliser (audits énergétiques), des économies d'énergie seront réalisées. Ces actions auront un impact direct sur l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de GES.										
Suivi – Evaluation	<p>Nombre de propriétaires bénéficiaires d'un accompagnement</p> <p>Nombre de bâtiments et surfaces audités (audit énergétique)</p> <p>A plus long terme : nombre de bâtiments et surfaces rénovés énergétiquement et économies réalisées</p>										

Action TEPOS_ACT3	Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique
<p>Les consommations énergétiques du secteur industriel représentent en proportion seulement 5 % des consommations totales du territoire. L'objectif en premier lieu de cette action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'aider les entreprises à mobiliser leur capital d'économies d'énergie, de matières premières, de déchets ; - De prolonger les démarches d'éco-citoyenneté des habitants sur leur lieu de travail ; - De valoriser le potentiel Enr directement ou par l'intermédiaire des coopératives citoyennes en émergence sur le territoire <p>Pour mobiliser les entreprises du territoire, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des entreprises, commerces et acteurs économiques du territoire, pour identifier celles et ceux qui souhaitent développer des actions dans l'un des 3 champs évoqués ci-dessus.</p> <p>L'accompagnement des entreprises se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par l'intermédiaire du dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » mis en place par l'ADEME et ses partenaires (Cci, CMA), - Par l'incubateur ou les coopératives citoyennes pour les projets de développement d'énergies renouvelables ; - Par un dispositif à concevoir pour les actions des économies d'énergie au travail (écogestes, éco-bureaux, ...) - Par le dispositif « Objectif Energie », pré-diagnostic « énergie » proposée par la CCI 81 <p>A l'issue de cet AMI, un club entreprises engagées dans la transition énergétique pourra être créé afin de permettre des échanges de pratiques, du retour d'expérience et de renforcer des dynamiques de coopération.</p> <p><u>Focus sur le dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »</u></p> <p>Selon une estimation de l'ADEME réalisée sur un panel national de 46 PME et TPE l'optimisation des flux énergie-matières-déchets permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 8 entreprises sur 10 d'économiser 180 € / salarié/par an, - à 6 entreprises sur 10 à économiser 300 € / salarié par an. <p>C'est sur la base de cette expérimentation que l'ADEME a construit son dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ». Il incite les établissements de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat, à réaliser un audit de leurs marges de progression, audit qui est confié bureau d'études référencé par l'ADEME.</p> <p>Ce dispositif fonctionne selon le principe du tiers financement : il ne coûte rien aux entreprises si les recommandations ne dégagent pas d'économies. En revanche, si le potentiel d'économies est avéré, elle verse une somme définie par forfait, en fonction de sa taille.</p> <p>L'audit est classique : repérage des pertes et des gaspillages en énergie, en matières premières, déchets, évaluation des coûts, proposition d'action de réduction et d'optimisation...</p> <p>La démarche est triplement gagnante : l'entreprise réalise des économies, améliore sa rentabilité, renforce sa résilience, réduit l'ensemble de ses impacts sur l'environnement.</p> <p>Elle peut servir de tremplin à la mise en œuvre de programme de sensibilisation et de mobilisation des salariés autour des autres enjeux du PCAET : évolution des pratiques de mobilités par exemple...</p> <p>Enfin, la démarche pourra s'ouvrir à des démarches de rénovation thermique des bureaux tertiaire.</p>	
Maître d'ouvrage	3CS
Responsables de l'action	Chef de service économique + Agent responsable du fond de transition + agent responsable cellule d'incubation des Enr
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une démarche progressive de mobilisation collective des dirigeants et des salariés des entreprises autour du PCAET. - Faire adhérer les PME et TPE au dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » proposé par l'ADEME et ses partenaires. - Accompagner les salariés dans le changement de comportements.

	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier des opportunités de développement du PV toiture en injection directe ou autoconsommation, directement par l'entreprise ou par l'intermédiaire de coopératives citoyennes 								
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Rédiger le cahier d'appel à manifestation d'intérêt pour les entreprises – lancer l'AMI auprès des entreprises par une campagne de communication ciblée – Promotion et suivi de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement – Définition d'une programmation annuelle de sensibilisation – ateliers, portes ouvertes, visites pour les dirigeants, actions de sensibilisation pour les salariés. – Création du Club d'entreprises (signature d'une convention de co-animation 3CS, CCI, CCA) 								
Partenariats	EIE, CCI, CMA, ADEME								
Calendrier	2020								
Objectifs de résultats	TPE et PME engagées dans l'un ou l'autre des dispositifs d'accompagnement En fonction des projets : Puissance EnR installée ; économie d'énergie, économie des émissions de GES, nb de salariés engagés dans des actions d'écoresponsabilité...								
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts () et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>à définir</td> <td></td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (chargé(e) économique)</td> <td>20 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB (coordination interEPCI)</td> <td>10 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent	à définir		RH interne EPCI (chargé(e) économique)	20 jours / an	RH PTAB (coordination interEPCI)	10 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent								
à définir									
RH interne EPCI (chargé(e) économique)	20 jours / an								
RH PTAB (coordination interEPCI)	10 jours / an								
Financements potentiels	ADEME (dispositif TPE, PME), PDA, Entreprises, LEADER								
Gain Carbone - Gain Energie	L'action s'inscrit dans une trajectoire globale de réduction par 2 des consommations d'énergie du secteur industriel d'ici à 2050 (de 47 GWh à 23 GWh en 2050) et émissions de GES associées.								
Evaluation environnementale stratégique	L'engagement des entreprises dans des initiatives de réduction de leurs consommations d'intrants (énergie, eau, matières premières, déchets), de production d'énergie renouvelable, d'optimisation des process, aura un impact positif sur les consommations d'énergie directes et indirectes, les émissions de GES associées, la qualité de l'air. L'action est consolidée par une sensibilisation des employés à la sobriété énergétique, aux écogestes au travail, et à la maison.								
Suivi – Evaluation	Nombre et typologie d'entreprises engagées dans un accompagnement Production d'énergie renouvelable, gain énergie et GES par entreprise Nombre d'employés engagés dans des démarches d'éco-employés								

Action TEPOS_ACT4	Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable
<p>Les projets soumis à autorisation ou évaluation environnementale (éolien, méthanisation, hydraulique, photovoltaïque au sol) suscitent parfois des débats relatifs à leur impact paysager ou leur montage financier, qui profite peu au territoire. Afin de concilier les préoccupations locales avec la nécessité de développer de nouvelles capacités de production pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET, une concertation locale doit être mise en place très en amont. Cette concertation doit aboutir sur l'élaboration d'une charte (ou d'un guide) de bonnes pratiques en faveur de projets énergies renouvelables territoriaux et concertés. L'objectif est d'associer les collectivités locales aux projets, le plus en amont possible.</p>	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	DGS / Agent en charge du suivi des Enr / Agent responsable du fond de soutien à la TE
Objectifs opérationnels	<p>Favoriser les meilleures pratiques de développement des projets EnR pour permettre la bonne appropriation locale des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en associant les collectivités locales aux projets le plus en amont possible de leur développement ; - en privilégiant la concertation avec la population ; - en garantissant l'accès aux informations aux élus, sur la base d'un engagement de transparence réciproque ; - en maximisant les retombées économiques des projets sur le territoire. <p>Filières concernées : grand éolien, méthanisation, hydraulique et photovoltaïque au sol.</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>La concertation locale autour des grands projets EnR va s'organiser à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à travers des groupes de travail locaux, à l'échelle de la collectivité, spécialisés par filière voire par rivière pour l'hydraulique, en charge d'organiser la concertation locale ; - à travers un comité de suivi à l'échelle du Pôle en charge de la gestion des chartes et des signataires, et en lien avec le comité technique des EnR du Tarn animé par la DDT. <p>Constitution de groupes de travail par filière autour de projets locaux, avec un pilote issu de la collectivité par groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participants : collectivités locales, habitants, associations locales, comité de concertation des projets EnR, porteurs de projets... - Organisation de la concertation locale. - Organisation de voyages d'études, formations, à destination des élus pour visiter des projets exemplaires. - Mise en place d'investissement participatif et citoyen. <p>Constitution d'un comité de concertation des projets EnR piloté par le PTAB</p> <p>Participants : collectivités locales, services de l'Etat (DDT, DREAL, agence de l'eau, ARS...), groupes de travail EnR, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction ou adaptation de chartes existantes pour chaque filière. Citons sans exhaustivité : éolien/charte CLÉO, méthanisation/cahier des charges de la Région Occitanie/ATEE Club biogaz), hydraulique/Guide Méthodologique à l'usage des communes » de l'ASDER, photovoltaïque/: guide ADEME

	<p>« Photovoltaïque et collectivités territoriales ADEME pour une approche de proximité »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature et diffusion des chartes. - Revues régulières avec les groupes de travail pour connaître l'avancement et les points de blocage. - Revues régulières avec le comité des EnR du Tarn. 												
Partenariats	Agence de l'Eau, Agence Régionale de Santé, DREAL, chambre d'agriculture, association des propriétaires de chaussées du Dadou Amont APDAT81, comité technique des EnR du Tarn animé par la DDT, EIE81, ...												
Calendrier	<p>2019 : Création de groupes de travail et du comité de suivi.</p> <p>2020 : Co-rédaction des chartes et signatures.</p> <p>2021-2024 : Actions de concertation locale par les groupes de travail et de concertation avec les services de l'Etat par le comité de suivi.</p>												
Objectifs de résultats	<p><u>Groupes de travail</u></p> <p>Un groupe de travail créé par domaine de développement des EnR.</p> <p><u>Comité de suivi</u></p> <p>Relations suivies avec le comité départemental EnR et avec les groupes de travail de concertation.</p> <p>Relations avec les opérateurs énergétiques du territoire.</p> <p><u>Chartes signées et diffusées</u></p>												
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts (€) et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation des groupes de travail par un bureau d'études (si cette formule est choisie)</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Rédaction/adaptation des chartes aux attentes et spécificités locales par un bureau d'études</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>De 10 à 20 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (agent en charge du suivi des Enr)</td> <td>5 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB (coordination interEPCI)</td> <td>10 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent	Animation des groupes de travail par un bureau d'études (si cette formule est choisie)	10 000 €	Rédaction/adaptation des chartes aux attentes et spécificités locales par un bureau d'études	10 000 €	TOTAL	De 10 à 20 000 €	RH interne EPCI (agent en charge du suivi des Enr)	5 jours / an	RH PTAB (coordination interEPCI)	10 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent												
Animation des groupes de travail par un bureau d'études (si cette formule est choisie)	10 000 €												
Rédaction/adaptation des chartes aux attentes et spécificités locales par un bureau d'études	10 000 €												
TOTAL	De 10 à 20 000 €												
RH interne EPCI (agent en charge du suivi des Enr)	5 jours / an												
RH PTAB (coordination interEPCI)	10 jours / an												
Financements potentiels													
Gain Carbone - Gain Energie	Sans objet												
Evaluation environnementale stratégique	La mise en place d'un dispositif « permanent » de concertation sur la mise en oeuvre du plan d'action est garante de la prise en compte de l'intérêt général. On peut s'attendre à une meilleure compréhension collective des enjeux et des opportunités, localement et dans le long terme. La présence de citoyens,												

	associations, ...dans cette démarche, peut nourrir un dialogue plus vigilant sur la préservation de l'environnement, des paysages, de la biodiversité.
Suivi – Evaluation	<p>Nombre de chartes rédigées ou fiches de bonnes pratiques.</p> <p>Nombre de développeurs professionnels signataires</p> <p>Analyse qualitative de l'acceptabilité des projets (et du nombre de projets contestés ou non, analyse des retours d'expériences)</p> <p>Implication des collectivités et des citoyens dans la co-construction des projets et éventuellement leur financement.</p>

Action TEPOS_ACT5	Créer un observatoire des initiatives pour la transition énergétique et le climat
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

A l'initiative du conseil de développement du Pôle Albigeois et Bastides, une vingtaine d'écotants, organisés en binômes, ont recueilli les perceptions d'une cinquantaine d'habitants du territoire, d'horizons et d'âges divers, pour appréhender leur perception de l'évolution du climat localement, et apprécier leur compréhension des enjeux de la transition énergétique.

Ces 50 « écoutes » ont été menées dans le cadre de la préparation du projet de PCAET. En partenariat avec l'UNADEL, elles ont bénéficiées d'un accompagnement méthodologique de Territoires Conseils. Au-delà des constats partagés, elles ont permis d'envisager des solutions et surtout d'établir des propositions qui ont été formalisées par le groupe des Ecotants, avec la volonté d'agir ensemble pour un ancrage du PCAET dans de la « grande » proximité.

La vidéo des Ecoutes Citoyennes témoigne de la qualité et de la singularité de ce travail de collecte et de mobilisation, qui confirme un bon niveau de compréhension des enjeux, mais une difficulté à saisir les modalités du passage à l'acte.

Pour les écotants, il ressort des « écoutes citoyennes » que l'implication des habitants dans la transition énergétique est une des conditions de la réussite des PCAET des communautés de communes. La transition représente un enjeu de société qu'il faut partager localement : élus, agents techniques, acteurs économiques, sociaux, culturels, éducateurs, et habitants...



Les écotants ont également souligné un manque de lisibilité des sources d'information, un manque de valorisation des innovations et des savoir-faire locaux... Ils ont proposé la création d'un observatoire de la transition, inspiré de la plateforme interactive mise en place par le Pays Pyrénées-Méditerranée (CF. <https://localisez.fr/services>) pour repérer les initiatives et pouvoir mieux accompagner les idées émergentes et les projets.

Un réseau d'« ambassadeurs » (citoyens et élus) de la transition énergétique et écologique pourrait se constituer en phase de recensement des réalisations à promouvoir pour ensuite mieux accompagner les initiatives, en lien avec les fonds d'initiatives transition des communautés de communes

 Contexte: Ecoute citoyenne: le ressenti des sondés sur le réchauffement climatique est sans équivoque.

Maître d'ouvrage	Conseil de Développement (PTAB)
Responsables de l'action	Agent PTAB en charge du conseil de développement
Objectifs opérationnels	Aider les habitants qui sont dans un parcours de transition, à accéder à des références de réalisation ou à des services géo-localisés sur une plateforme Internet. Faciliter les mises en relation et susciter des projets collectifs/participatifs
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la typologie et les critères de référencement des informations (secteur marchand, non marchand, ...) à consigner sur la plateforme. - Déterminer les modalités de référencement : adhésion à la plateforme gratuite ou pas ? - Déterminer les modalités de référencement : modération ou modération a posteriori ou modération avant publication. - Préparer un cahier des charges à destination d'un développeur informatique (format des contenus : textes, vidéos, fiches...). - Développer et promouvoir la plateforme auprès des acteurs et des habitants du territoire.

Partenariats	Ecoutants et ambassadeurs citoyens, EIE, EPCI													
Calendrier	2019 - 2020													
Objectifs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. La création d'un Observatoire des bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en avant des initiatives locales (productions visuelles, réseaux sociaux, valorisation des détecteurs et en particulier des jeunes...) • Organisation de rencontres, événements 2. La création d'un Réseau d'animation de proximité avec des ambassadeurs élus, agents, bénévoles engagés... 													
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts (€) et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développement informatique</td> <td style="text-align: right;">5 000€</td> </tr> <tr> <td>Hébergement et maintenance</td> <td style="text-align: right;">250 €</td> </tr> <tr> <td>Animation, promotion (10 à 12 jours/an, outil de communication...)</td> <td style="text-align: right;">5 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (chargé de la communication)</td> <td style="text-align: right;">3 jours / an au démarrage puis 1 jour / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB (hors conseiller et service civique)</td> <td style="text-align: right;">30 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>		Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent	Développement informatique	5 000€	Hébergement et maintenance	250 €	Animation, promotion (10 à 12 jours/an, outil de communication...)	5 000 €	RH interne EPCI (chargé de la communication)	3 jours / an au démarrage puis 1 jour / an	RH PTAB (hors conseiller et service civique)	30 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent													
Développement informatique	5 000€													
Hébergement et maintenance	250 €													
Animation, promotion (10 à 12 jours/an, outil de communication...)	5 000 €													
RH interne EPCI (chargé de la communication)	3 jours / an au démarrage puis 1 jour / an													
RH PTAB (hors conseiller et service civique)	30 jours / an													
Financements potentiels	Programme Leader													
Gain Carbone - Gain Energie	Sans objet													
Evaluation environnementale stratégique	Sans objet													
Suivi – Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'initiatives enregistrés sur l'observatoire - Fréquentation du site 													

<p>Action TEPOS_ACT6</p>	<p>Etudier la faisabilité d'un centre de ressources et d'information du public sur les énergies renouvelables, à Cap Découverte</p>
<p>Le parc de CAP DECOUVERTE offre un espace de multi loisirs, sports et culture depuis sa création en 2003. Le site, issu de la mine à ciel ouvert du bassin de Carmaux s'est également tourné vers les énergies renouvelables avec plusieurs champs photovoltaïques qui produisent 39 000 mégawatts heure, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 15 000 habitants.</p> <p>Afin d'illustrer cette transition énergétique, le Syndicat Mixte a créé en 2018, en collaboration avec la société NUMIX et le CPIE du Tarn, un sentier découverte « Du charbon au soleil » au travers d'un parcours pédagogique interactif (réalité augmentée) reliant l'espace culturel de la maison de la Musique aux espaces de production d'électricité solaire.</p> <p>Cette opération est le point de départ de CAP ENERGIE, projet ambitieux et novateur pour le territoire, porteur de l'histoire des énergies, et situé au cœur de la région OCCITANIE Pyrénées Méditerranée dont l'objectif est de devenir la première région à énergie positive d'Europe.</p> <p>La nouvelle dimension de ce futur lieu sur la thématique énergie, s'inscrit dans la démarche d'innovations diverses dans les énergies renouvelables, ses nouveaux modes de production, de stockage et ses usages. De nombreuses réalisations locales portent déjà cet esprit d'innovation : photovoltaïque sur place et à Gaillac, aéro-voltaïque sur Cagnac et Carmaux, éolien en Aveyron et dans les monts de Lacaune, biomasse à Tryfil et Montans, hydrogène à Albi, Gaillac et Rodez, bus « zéro émission » à Albi...et aussi la production d'EnR Hydraulique dans toute la vallée du Tarn et le Lézou de St Rome du Tarn jusqu'à Montauban.</p> <p>Le projet CAP ENERGIE se veut être une vitrine régionale, ludique et interactive, pour devenir une référence nationale. Avec cette nécessaire évolution, CAP DECOUVERTE se pose ainsi comme un atout touristique complémentaire aux sites et musées de ce centre géographique de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée (Albi, Rodez, Conques, Cordes, bastides, vallée du Tarn...) et également comme un acteur indispensable dans la sensibilisation des publics sur les enjeux énergétiques.</p> <p>Le SMAD engage donc une étude de faisabilité du projet Cap'Énergie.</p>	
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>SMAD (syndicat mixte pour l'aménagement de la Découverte)</p>
<p>Responsables de l'action</p>	<p>SMAD (syndicat mixte pour l'aménagement de la Découverte)</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>L'étude se déroule en deux phases : préfiguration pour le positionnement du projet et création de la vitrine régionale des énergies positives par la création des parcours informatifs et pédagogiques.</p> <p>Étude de positionnement du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'un juste positionnement du projet dans son volet éducatif et ludique. Analyse des potentialités en termes de médiation et d'explicitation des thématiques de sensibilisation ; • Positionnement du projet dans sa dimension politique pour le territoire à dimension élargie, du local au national ; • Recherche d'inscription du projet dans les enjeux de société liés à la vaste question des énergies renouvelables et des modèles de société à définir en fonction des objectifs à atteindre ; • Définition d'un synoptique de mise en synergie partenariale qui instaure les bases d'une réflexion concertée et d'une mise en action partagée du projet <p>Étude de conception de la vitrine régionale sur les énergies positives</p>

	<p>Cette étape du projet correspond à la mise en matérialisation du projet Cap'Énergie. Elle consiste à traduire les contenus informatifs, en propositions démonstratives, ludiques et accessibles au tout public. Elle s'inscrit également dans une recherche accrue d'accessibilité des contenus à tout type de personne, de tout âge, de toute condition, y compris celles présentant un handicap.</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Définition des commissions de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création et activation d'une commission Muséographie qui a pour but de définir le contenu pédagogique, informatif et ludique de Cap'Énergie et de réfléchir aux modalités à déployer en terme d'outils et matériels de médiation ; • Création et activation d'une cellule de veille dont le but est de suivre l'évolution des analyses et réflexions en cours au niveau national, européen et mondial. Cette cellule de veille pourra se faire le relais d'autres cellules de veille déjà existantes. • Création et activation d'une commission Dynamiques Croisées, dont le but est de mener la mise en synergie d'un large réseau partenarial (chercheurs, experts, acteurs publics, acteurs économiques, société civile). Elle travaillera également à la définition de la cible des publics concernés par le projet <p>Le travail réalisé par les différentes commissions débouchera sur le lancement phasé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du chiffrage des différentes étapes de conception - du chiffrage des équipements, aménagements, bâtis - du lancement des consultations pour les marchés de prestation - de la réalisation des différents travaux
<p>Partenariats</p>	<p>Préfiguration des comités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rectorats de Toulouse et Montpellier - MADEELI, ADEME, Pôles de compétitivité, universités scientifiques régionales, INPT, EMAC, Champollion, ENIT, École des mines - Laboratoires de recherche : LAPLACE, RAPSODIE, labo capteurs Montpellier - Plateformes technologiques des lycées technologiques - Représentants des entreprises de l'énergie (Grands groupes et PME/PMI) et du numérique <p>Liste de partenaires mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grands groupes : ENGIE, EDF, TOTAL, MICHELIN - PME/PMI locales : TRYFIL, SAFRA, SDET, BRALLEY, ONDULLIA, Méthode Carré - MUSEOMIX, musée du verre, musée de la Mine - Le futur exploitant de l'auberge de Cap'Découverte
<p>Calendrier</p>	<p>2019 Préparation de l'étude, définition du cahier des charges 2020 Étude et premières phases de réalisation 2021... Phases de réalisation suivantes</p>
<p>Objectifs de résultats</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évoluer vers une offre de service faite aux publics sur les volets éducatifs et ludiques : loisirs culturels, scientifiques et environnementaux) 2. Envisager le déploiement de l'action pour repositionner l'identité du site autour de la thématique large des énergies positives

Dépenses	Nature des dépenses (facultatives)	Coûts (€)
	Étude de préfiguration et conception muséographique N°1	
	fonctionnement	70 000€
	investissement	230 000€
	TOTAL HT	300 000 €
	Ressource EPCI pour le suivi du projet	3 jours
	Ressource PTAB pour le suivi du projet	3 jours
Financements potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement SMAD : part des réserves d'investissement possibles • Aides possibles : AMI, ADEME, EUROPE • Partenariats privés : opérateurs énergétiques, entreprises actrices de la chaîne d'énergie 	
Gain Carbone - Gain Energie	Économies induites par les changements de comportement des publics sensibilisés	
Evaluation environnementale stratégique	Ce projet se développe sur des terrains déjà aménagés. Il représente une opportunité de requalification des aménagements (accès, parkings, bâtiments, aménagements végétaux et paysagers) en cohérence avec la nature même du projet.	
Suivi – Evaluation	Durée de l'étude / calendrier et partage des rendus, concertations Points techniques et politiques lors des comités syndicaux et commissions d'élus du SMAD Analyses des retours des utilisateurs (publics, scolaires...)	

Action TEPOS_BAT1	Démultiplier les points de sensibilisation et d'orientation des ménages
<p>Pour préparer leur projet et dans un second temps, le concrétiser dans de bonnes conditions, les ménages du territoire peuvent faire appel à l'Espace Info-Energie 81 et d'autre part à la plateforme REHAB (opération structurante du plan climat première génération du pôle, opérationnelle depuis 2015).</p> <p>Grâce au financement de ces dispositifs par les pouvoirs publics (Europe, ADEME, Région, département, collectivités...) les ménages bénéficient d'un appui gratuit, donné par des professionnels compétents et formés, en toute neutralité et indépendance des fournisseurs d'énergie ou de matériaux.</p> <p>Schématiquement, l'EIE 81 (qui est animé par le CAUE 81) délivre les conseils de premier niveau, qui couvrent toutes les thématiques du logement liées à l'énergie, aux équipements, aux éco-matériaux. L'EIE 81 délivre ainsi sur le Tarn, quelques 1 000 conseils personnalisés chaque année, et sensibilise 3 000 personnes dans le cadre d'animations hors les murs. C'est également un centre de documentation et de ressources très complet.</p> <p>REHAB pour sa part offre un accompagnement global à la rénovation énergétique. Cet accompagnement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une visite-conseil à domicile qui permet de définir les priorités d'intervention sur l'habitation, de confronter le projet du propriétaire avec ces priorités et d'identifier les aides susceptibles d'être mobilisables par le propriétaire. A l'issue de cette visite, le propriétaire est accompagné par la plateforme ou réorienter vers les opérateurs ANAH lorsque celui-ci est éligible aux aides de l'ANHA • Une expertise technique permettant de définir un projet cohérent et le plus ambitieux possible d'un point de vue énergétique. Cette expertise permet également d'établir un plan de financement et définit les modalités de mise en œuvre • Une mise en relation avec des entreprises RGE du territoire via un module de demande de devis en ligne sur le site de la plateforme (www.monprojetrehab.fr) • Un accompagnement dans l'analyse des devis et dans le montage de certaines demandes d'aides (éco-chèques, CEE...) <p>Elle traite 150 dossiers par an en moyenne. L'extinction des financements publics de la plateforme fin 2018 a conduit le pôle à préparer son évolution en SCIC (Cf. fiche N°10).</p> <p>Si incontestablement ces dispositifs ont trouvé leur public, il est encore possible d'en améliorer la visibilité, de les conforter pour accélérer le rythme des rénovations (Rappelons que la quasi-totalité du parc privé est à rénover d'ici à 2050). Pour ce faire, les communes se proposent de sensibiliser leurs administrés de manière un peu plus proactive : accueil de permanences conseils, organisation d'évènements, campagnes de sensibilisation ponctuelles, ...</p> <p>Des partenariats sont également à imaginer avec les professionnels (agences immobilières, banques...) au moment où les ménages achètent un logement sur lesquels des travaux de rénovation sont à engager, l'idée étant de ne pas tuer le gisement, et d'orienter les parcours sur des rénovations de haute ambition énergétique et environnementale.</p>	
Maître d'ouvrage	PTAB et collectivités
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	Démultiplier les points de rencontre et de sensibilisation des ménages et les orienter correctement selon le niveau de leurs attentes, la maturité de leur projet.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des points d'information énergie (PIE) sur les marchés et certains évènements (création d'un stand – recrutement de services civiques) ; - Organisation d'un salon de la rénovation sur Réalmont en 2019 avec les entreprises partenaires REHAB du territoire Centre Tarn ; - Organisation de rendez-vous de la rénovation sur 3 à 4 communes du Pôle (hors 3CT)

	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des thermographies à la demande <p><u>Embarquer les professionnels dans le PCAET</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un AMI auprès des agences immobilières pour leur proposer une mise en relation avec la plateforme (labélisation REHAB de leurs offres, diagnostic prévente...) - Poursuivre les actions de formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique et les informer sur les dispositifs locaux existants (plateforme, OPAH, SCIC...) afin qu'ils soient relais d'information - Poursuivre l'émergence de groupements de professionnels en lien avec la chambre des métiers du Tarn... - Définir des modalités de partenariats avec les fournisseurs de matériaux du territoire. 																
Partenariats	CAUE/EIE – ADIL – ANAH – Opérateurs ANAH – AI – Banques – Magasin de bricolage du territoire – Chambre des métiers du Tarn - – CAPEB – Fédération départementale du Bâtiment																
Calendrier	2019 -2021																
Objectifs de résultats	Pour l'année 2019 : Accompagnement de 80 ménages jusqu'aux travaux																
Dépenses	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th style="text-align: right;">Coûts (€) et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseiller REHAB (1 ETP/2019)</td> <td style="text-align: right;">50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Service civique</td> <td style="text-align: right;">5 300 €</td> </tr> <tr> <td>Equipement d'un stand</td> <td style="text-align: right;">1 200 €</td> </tr> <tr> <td>Communication (flyer/affiche...) + identité visuelle affiche AI</td> <td style="text-align: right;">3 500 €</td> </tr> <tr> <td>Organisation d'évènementiel (salon Réalmont...)</td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (chargé de la communication)</td> <td style="text-align: right;">5 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB (hors conseiller et service civique)</td> <td style="text-align: right;">30 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent	Conseiller REHAB (1 ETP/2019)	50 000 €	Service civique	5 300 €	Equipement d'un stand	1 200 €	Communication (flyer/affiche...) + identité visuelle affiche AI	3 500 €	Organisation d'évènementiel (salon Réalmont...)	10 000 €	RH interne EPCI (chargé de la communication)	5 jours / an	RH PTAB (hors conseiller et service civique)	30 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent																
Conseiller REHAB (1 ETP/2019)	50 000 €																
Service civique	5 300 €																
Equipement d'un stand	1 200 €																
Communication (flyer/affiche...) + identité visuelle affiche AI	3 500 €																
Organisation d'évènementiel (salon Réalmont...)	10 000 €																
RH interne EPCI (chargé de la communication)	5 jours / an																
RH PTAB (hors conseiller et service civique)	30 jours / an																
Financements potentiels	ADEME (2019), LEADER, ETAT (service civique)																
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Economie de 800 MWh en 2019</p> <p>Hypothèse de consommation pour une maison : 16MWh/an avant et 6MWh/an après travaux).</p> <p>Gain CO2 : 90 t.eq CO2/an</p>																
Evaluation environnementale stratégique	Démultiplier les points de sensibilisation, d'orientation et d'accompagnement des ménages va permettre de poursuivre et d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et logements, enjeu central du plan d'action. Cela va conduire à une réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, et des polluants dans l'atmosphère.																
Suivi – Evaluation	<p>Nb de ménages accompagnés</p> <p>Nb de ménages accompagnés jusqu'aux travaux</p> <p>Nombre de rénovation par niveau de performance (moyen, performant, très performant, BBC)</p>																

Action TEPOS_BAT2	Accompagner les propriétaires dans leur projet de travaux et de rénovation
<p>Le Pôle Territorial de l'albigeois et des Bastides porte depuis 2015, une plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat privé. Cette plateforme a accompagné près de 600 ménages dans leur projet dont un tiers a réalisé des travaux à ce jour.</p> <p>En 2019, le Pôle poursuivra cet accompagnement projet suite à un avenant du contrat initial ADEME permettant un financement complémentaire. Les actions prévues pour cette année 2019 consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A poursuivre des actions de sensibilisation et d'incitation des ménages aux travaux d'économies d'énergie ; • A poursuivre l'accompagnement des projets par une visite conseil, une expertise technique, une mise en relation avec les entreprises partenaires, le montage de dossier de financement... • A travailler avec les professionnels pour faire émerger des groupements d'entreprises et impliquer les agences immobilières entre autres. <p>Les élus ont décidé dès la création de la plateforme, d'étudier en parallèle la possibilité de créer une coopérative de la rénovation énergétique qui associe entreprises du bâtiment, élus locaux, citoyens, bureaux d'études... Cette coopérative constitue pour les particuliers, un opérateur unique de la rénovation, en assurant l'ingénierie et la direction globale des travaux de rénovation en étroite liaison avec les entreprises locales et les coopératives citoyennes. La SCIC prévoit également de garantir des résultats durables d'économies, de confort hivernal et estival et de qualité de vie sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides. Outre le rôle de tiers de confiance, ce projet est aussi une façon de concevoir différemment le développement territorial, en permettant d'associer tous les acteurs autour d'un intérêt commun.</p> <p>A ce jour, trois communautés de communes du Pôle ont délibéré favorablement pour ce projet et sont associés aux différentes étapes à venir (définition des statuts, de la gouvernance, du financement...)</p>	
Maître d'ouvrage	PTAB puis SCIC
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	<p>Faire émerger des rénovations globales performantes</p> <p>Créer la société coopérative de rénovation énergétique qui associe élus, entreprises, citoyens, bureaux d'études, ...</p> <p>Mettre en place les partenariats nécessaires pour une articulation efficace entre la SCIC et les dispositifs régionaux en cours d'émergence à l'AREC (SPIRE, société de tiers de financement ...)</p>
Modalités de mise en œuvre	<p><u>2019</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'accompagnement type de la plateforme REHAB, - Renforcer les articulations entre REHAB et opérateurs ANAH - Créer la SCIC : <ul style="list-style-type: none"> o Définir les statuts de la future coopérative o Définir la gouvernance o Rechercher les financements publics et privés - Encourager la formation d'équipes de professionnels pour, réaliser les rénovations globales
Partenariats	ADEME, Chambre des métiers du Tarn, AREC, Entreprises du bâtiment, bureaux d'études, 3CT, 3CS, CC Val 81

Calendrier	2019 - 2021								
Objectifs de résultats	<p><u>Pour la plateforme REHAB :</u> Accompagnement de 80 ménages jusqu'aux travaux en 2019</p> <p><u>Pour la SCIC :</u> Accompagnement de 70/80 rénovations globales par an en rythme de croisière (2022)</p>								
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses (facultatives)</th> <th>Coûts ()</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communication SCIC (site internet, outils de com...)</td> <td>20 605 €</td> </tr> <tr> <td>Réalisation de 20 audits thermiques SCIC pour tester l'offre de garantie de performance</td> <td>31 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>51 605 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses (facultatives)	Coûts ()	Communication SCIC (site internet, outils de com...)	20 605 €	Réalisation de 20 audits thermiques SCIC pour tester l'offre de garantie de performance	31 000 €	TOTAL	51 605 €
Nature des dépenses (facultatives)	Coûts ()								
Communication SCIC (site internet, outils de com...)	20 605 €								
Réalisation de 20 audits thermiques SCIC pour tester l'offre de garantie de performance	31 000 €								
TOTAL	51 605 €								
Financements potentiels	REGION (appel à projet Coopérative citoyenne énergies renouvelables), SCIC								
Gain Carbone - Gain Energie	<p>80 maisons rénovées au niveau BBC / an (à partir de 2022) :</p> <p>Economie d'énergie de 800 MWh/an (hypothèse de consommation pour une maison : 16MWh/an avant et 6MWh/an après travaux).</p> <p>Gain CO2 : 90 t.eq CO2/an</p>								
Evaluation environnementale stratégique	Réduction des consommations d'énergie, réduction des émissions de polluants dans l'air, et réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie.								
Suivi – Evaluation	<p>Nb de ménages accompagnés</p> <p>Nb de ménages accompagnés jusqu'aux travaux</p> <p>Nombre de rénovation par niveau de performance (moyen, performant, très performant, BBC)</p>								

Action TEPOS_BAT3	Créer une coordination locale pour résorber et prévenir la précarité énergétique
<p>La Communauté de Communes Carmausin-Ségala a engagé une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) conduite sur 3 ans (2015-2017), en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Elle est mise en œuvre par SOLIHA Tarn. Elle a accompagné 210 projets de réhabilitation, pour un montant de travaux de 3,25 M€ TTC. (15 500 € par logement en moyenne pour un taux d'aides de 68 %.Le doublement de l'éco-chèque de la Région Occitanie sur les crédits TEPCV a contribué à augmenter le taux d'aides publiques pour les ménages très modestes.</p> <p>Les deux tiers des projets sont menés dans un objectif d'adaptation du logement au vieillissement et de son amélioration énergétique, le gain énergétique moyen est de 34 %.</p> <p>Face à l'affluence des demandes, la communauté de communes a décidé de prolonger d'un an cette OPAH.</p> <p>Le bilan a toutefois mis en évidence la nécessité d'une approche plus globale et mieux coordonnée de la précarité énergétique sur le territoire.</p> <p>Pour le réseau Rappel, Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement « <i>Sortir de la précarité énergétique, c'est pouvoir réaliser des travaux d'ampleur et efficaces mais aussi exécuter des petits travaux d'attente, mieux gérer ses équipements, quitter une location énergivore pour un logement décent, bénéficier d'un accompagnement social renforcé, car tout ne peut se faire du jour au lendemain</i> ». Cela suppose d'identifier un chef d'orchestre proche du terrain, doté d'une vision d'ensemble, en capacité de décloisonner tous les acteurs, de l'action sociale, de l'habitat, de l'énergie et de la santé, d'assembler leurs compétences, de mobiliser les dispositifs appropriés aux différentes situations, de les faire évoluer.</p> <p>Si les chiffres ne décrivent jamais tout à fait la réalité « vraie », tant les situations de précarité ont des causes multiples, les données sur 3CS convergent (avec un taux de précarité (9,5 % des ménages) supérieur à la moyenne départementale de 7,5 %) pour une prise en main coordonnée de la problématique. La hausse certaine du coût des énergies peut à tout moment aggraver la situation des ménages dans un contexte économique et social difficile. Et La lutte contre l'habitat indigne et insalubre, n'est loin d'être terminée...</p>	
Maître d'ouvrage	3CS
Responsables de l'action	Responsable aménagement du territoire / développement territorial / CM habitat
Objectifs opérationnels	<p>Identifier des ménages en situation de précarité énergétique et résorber ces situations</p> <p>Améliorer la connaissance des dispositifs existants pour les publics en situation de précarité énergétique et les personnes sur le terrain (élus, agents)</p> <p>Organiser les acteurs locaux pour le repérage et le suivi des ménages en précarité</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>Former les agents en charge de l'action à la précarité énergétique (MOOC)</p> <p>Constitution d'une commission pluri-partenaire avec l'ensemble des intervenants pour poser les fondations d'une organisation collective au service (liste non exhaustive...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un repérage proactif des ménages (et des logements, notamment insalubres) à inclure en priorité dans les dispositifs de réhabilitation énergétique. - D'un meilleur accès à l'information (ménages, professionnels) et d'un traitement optimisé des dossiers par le biais d'un « guichet unique » ou autre, ... - D'une analyse des dispositifs existant et des éventuels dispositifs complémentaires à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> o fonds d'aide à des travaux d'attente ? o information sur bon usage des équipements – sensibilisation aux éco-gestes ? o soutien à des opérations d'auto-réhabilitation encadrées par des professionnels ? o

	Adhésion au Réseau national « Rappel » https://www.precarite-energie.org/									
Partenariats	PTAB, DDT-ANAH, PDLHI, CD 81 (FSL), CAF, ADIL, Communes/CCAS, Caisses des maisons de retraite, bailleurs sociaux, associations, ARS, organismes de solidarité, CAUE, EIE, ... SOLIHA, Tarn Habitat									
Calendrier	<p>2019</p> <p>Installation de la coordination locale - Analyse des besoins et hiérarchisation des priorités – Désignation d'un secrétariat « tournant ».</p> <p>2020</p> <p>Rédaction d'une feuille de route 2020-2024 avec programmations annuelles et répartition des tâches, ...</p>									
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Une coordination locale de la précarité énergétique installée - Une analyse collective des atouts et faiblesses des dispositifs actuels - Des propositions concrètes d'amélioration : observatoire local, guichet unique, autre 									
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts () et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adhésion au réseau RAPPEL (Gratuit)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (chargé mission habitat)</td> <td>20 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td>5 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent	Adhésion au réseau RAPPEL (Gratuit)		RH interne EPCI (chargé mission habitat)	20 jours / an	RH PTAB	5 jours / an	
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent									
Adhésion au réseau RAPPEL (Gratuit)										
RH interne EPCI (chargé mission habitat)	20 jours / an									
RH PTAB	5 jours / an									
Financements potentiels	CEE dans le cadre du programme SLIME									
Gain Carbone - Gain Energie	Hypothèse de consommation pour une maison : 16MWh/an avant et 6MWh/an après travaux.									
Evaluation environnementale stratégique	<p>L'objectif de cette « coordination » des acteurs est de mieux résorber et prévenir la précarité énergétique (passoires énergétiques / logements énergivores par un meilleur repérage et accompagnement des ménages. Elle impacte directement la consommation énergétique, la qualité de l'air, et les émissions de GES.</p> <p>A noter la nécessité de procéder parfois à des travaux d'urgence (et provisoires) qui ne permettent pas toujours d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique et environnemental.</p>									
Suivi – Evaluation	<p>Rapport d'activité de la coordination (nombre de réunions, évaluation, évolution, efficacité des dispositifs) et ajustements.</p> <p>Indicateurs de prise en charge des ménages en précarité énergétique (nombre, dispositif mobilisés, durée de prise en charge, etc, ...)</p>									

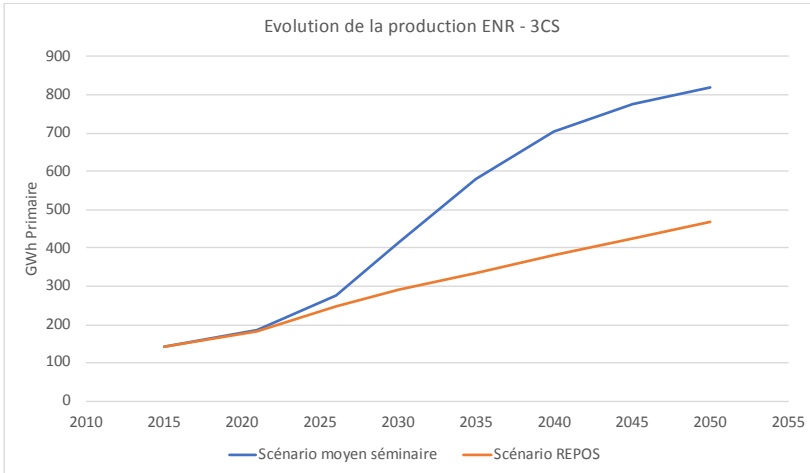
Action TEPOS_ENR1	Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles
<p>Une dynamique de réalisation de toitures photovoltaïques est en place chez les agriculteurs du Tarn. Elle est principalement motivée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la possibilité de financer de nouveaux bâtiments professionnels à moindre coût, • la création d'un revenu complémentaire, • et la réponse à des sollicitations de démarchage spontanée d'offres de solutions. <p>La Chambre d'Agriculture est un centre de ressources sur ces projets, avec du temps alloué aux projets énergétiques portés par les agriculteurs. Cet accompagnement au fil de l'eau a permis d'améliorer la qualité des réalisations par une meilleure sélection des offres, avec une formation annuelle proposée aux agriculteurs sur le sujet.</p> <p>Tous les projets ne peuvent cependant voir le jour, en raison de difficultés de raccordement (éloignement et faiblesse du réseau) ou de surcoûts propres aux bâtiments existants (dépose amiante, structure trop faible, orientation non optimale...). Des démarches groupées permettraient d'élargir le nombre de projets, par un lissage des surcoûts.</p>	
Maître d'ouvrage	Collectif : Chambre d'agriculture du Tarn + FDCUMA + PTAB + ADEART (à valider)
Responsables de l'action	PTAB
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un ou plusieurs cadres d'accompagnement des agriculteurs pour leur projet PV : <ul style="list-style-type: none"> o Accompagnement individuel o Accompagnement groupé type commande groupée o Accompagnement à l'émergence de société de projet (type ferme de Figeac) - Identifier les exploitations agricoles intéressées par l'un ou l'autre de ces accompagnements et définir entre la chambre d'agriculture, le PTAB et ses EPCI, la FDCUMA et d'autres organismes agricoles, les modalités de mises en œuvre (recrutement, prestataires, mixte,...) → Lancement d'un AMI - Renforcer la dynamique PV agricole existante en structurant des commandes groupées ou des groupes projets - Sécuriser les projets photovoltaïques pour les agriculteurs grâce à un conseil/accompagnement (technique, financier, juridique...).
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger le cadre de l'AMI (Pour qui ? Pourquoi ? Comment, Quand ?...) - Suivant les réponses à cet AMI, étudier différents scénarios et modalités d'accompagnement (recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Photovoltaïque », prestataires, solution mixte, ...) - Validation des différents schémas d'accompagnement et des ressources proposées ; - Rédaction des modalités d'accompagnement et d'information auprès des agriculteurs ayant manifesté leur intérêt + communication presse spécialisée pour entraîner de nouvelles exploitations (typologie des bâtiments : bâtiments neufs vs existants –variable d'une session sur l'autre, puissance cible et surface minimale, exigences techniques pour le bâtiment, durée du projet, cotisation demandée...). - Sélectionner les sites (visite de site, étude d'opportunité, pré-validation des raccordements...) puis signature d'un engagement par l'agriculteur si retenu. - Négocier des contrats-type avec des banques locales, des assureurs.

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une consultation d'entreprises sur la base d'un cahier des charges technique et de fiches de sites. - Sélectionner une ou plusieurs entreprises et faire signer les commandes par les agriculteurs ou société de projets. - Suivre les dépôts et DP/PC réalisés par l'entreprise ainsi que les demandes de raccordement. - Suivre la réalisation des travaux et leur réception (maîtrise d'œuvre chantiers). - Former les agriculteurs à l'exploitation des systèmes PV. - Mettre en place une réunion semestrielle avec les gestionnaires de réseau <p><u>Remarque</u> : retour d'expériences disponible auprès de la Chambre d'agriculture de l'Ariège, fermes de Figeac, SA4R...</p>				
Partenariats	Chambre d'agriculture du Tarn, coopératives agricoles (CUMA, SICA...), gestionnaires de réseaux (ENEO, SERC, ENEDIS, SDET), ADEAR du Tarn, banques locales.				
Calendrier	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir l'ensemble des partenaires pressenties pour cette action et valider collectivement le cadre commun de l'AMI • Appel à manifestation d'intérêt auprès des agriculteurs (communication, réunions d'informations,...) • Suite aux réponses de l'AMI, définition et validation des différents formats d'accompagnement <p>2020</p> <p>Rencontrer les partenaires bancaires et assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les modalités d'accompagnements validés (recrutement, marché de prestation d'accompagnement...) • Accompagner les porteurs de projets <p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer une commande groupée d'environ 1 MW par an, avec suivi de réalisation. • Former les agriculteurs à l'exploitation des systèmes PV. <p>Mettre en place une réunion semestrielle avec les gestionnaires de réseau.</p>				
Objectifs de résultats	<p><u>Engagement de la chambre d'agriculture :</u></p> <p>Coordonner une commande groupée annuelle de 10 toitures de 100 kWc environ par an soit + 1 MW de PV par an.</p> <p><u>Production renouvelable attendue :</u></p> <p>Production supplémentaire de +1,2 GWhé/an, pour atteindre 7 GWhé/an d'ici 2024.</p>				
Dépenses	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Nature des dépenses</th> <th style="width: 30%;">Coûts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PV * en partie financé par la cotisation versée par les agriculteurs au titre de prestation de services</td> <td style="text-align: center;">30 000€/an (3/4 ETP)</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Coûts	Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PV * en partie financé par la cotisation versée par les agriculteurs au titre de prestation de services	30 000€/an (3/4 ETP)
Nature des dépenses	Coûts				
Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PV * en partie financé par la cotisation versée par les agriculteurs au titre de prestation de services	30 000€/an (3/4 ETP)				

	<table border="1"> <tr> <td>Achat de logiciel spécialisé (PVSyst...)</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>1 session de formation annuelle (juridique, financement, gouvernance, exploitation, ...)</td> <td>1700-2000 euros par formation pour 20 personnes + repas</td> </tr> </table>	Achat de logiciel spécialisé (PVSyst...)	1 000 €	1 session de formation annuelle (juridique, financement, gouvernance, exploitation, ...)	1700-2000 euros par formation pour 20 personnes + repas
Achat de logiciel spécialisé (PVSyst...)	1 000 €				
1 session de formation annuelle (juridique, financement, gouvernance, exploitation, ...)	1700-2000 euros par formation pour 20 personnes + repas				
Financements potentiels	VIVEA (?)				
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Production moyenne d'une toiture de 700 m² de PV (ou environ 100 kWc) : 120 MWh/an.</p> <p>Gain de CO₂-eq par kWh PV : 50 g CO₂-eq/kWh (50 g CO₂-eq/kWh PV vs 100 /kWh-réseau).</p> <p>➔ Production énergie estimée : pour une centaine de toitures d'ici 2024 : 7,5 GWh/an.</p> <p>➔ Economie CO₂ estimée ⇔ 375 t.eq.CO₂/an en 2024.</p>				
Evaluation environnementale stratégique	Cette action a un impact significatif sur l'atteinte des objectifs de production d'énergie solaire PV, en cohérence avec les orientations régionales (REPOS) et locales. L'intégration des capteurs selon les règles de l'art (co-visibilité patrimoniale) est maîtrisée par les opérateurs, et suivie par les services de l'Etat et les services urbanismes des collectivités.				
Suivi – Evaluation	<p>Nombre d'agriculteurs ayant répondu à l'AMI par type d'accompagnement souhaité (commande groupée, société de projet, démarche individuelle...):</p> <p>Nb de projets par type</p> <p>Production EnR :</p>				

Action TEPOS_ENR2	Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3CS a un rôle déterminant à jouer pour planifier, animer, soutenir, accompagner l'émergence des projets de production d'énergie renouvelables. Sur 3CS, l'objectif à atteindre idéalement en matière de production d'énergies renouvelables d'ici à 2050 est de l'ordre de 800 GWh/an (pour une production actuelle de 100 GWh, et un taux de couverture 17 % des besoins (23 % sur le pôle).



Même si elle peut développer en propre des projets (en régie), participer à leur financement et à leur gouvernance, la collectivité n'a pas la responsabilité, ni les moyens de les porter « tous ».

En revanche, une bonne information, un bon accompagnement des porteurs de projets en phase d'émergence sont des leviers absolument nécessaires pour faire aboutir des projets de qualité, éviter des erreurs, et des renoncements...

L'incubateur doit également avoir une démarche « proactive » de prospection

pour susciter des projets sur les sites les plus favorables.

L'enjeu est d'appuyer les porteurs de projets dans cette phase d'incubation, et d'essayer d'en réduire la durée à 1 ou 2 ans au maximum.


L'incubateur pourra s'appuyer sur le fond d'amorçage des projets, et travailler en synergie et complémentarité avec le club d'entreprises, ainsi que l'ensemble des structures relais : SDET, Trifyl, CA, ...

Maître d'ouvrage	3CS
-------------------------	-----

Responsables de l'action	
---------------------------------	--

Objectifs opérationnels	<p>La collectivité devra définir les missions possibles pour cet incubateur parmi les suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renseigner les porteurs de projets : objectifs et valeurs du PCAET (Cf. charte par exemple), les opérateurs (le qui fait quoi), les démarches, la concertation, les financements possibles, les réalisations exemplaires. - Prospecter : création et gestion d'une base de données des sites potentiels, porter-à-connaissance. - Accompagner la réalisation des études de pré-opportunités ou orienter vers les structures et dispositifs relais. - Mettre à disposition des porteurs de projets des modèles de solutions : montage d'opérations, listes de professionnels, mise en relation avec des financeurs...). - Réaliser un schéma de programmation intercommunal des énergies renouvelables. - Suivre les demandes de raccordement aux réseaux (électricité et gaz). - Animer le réseau des acteurs. - Participer au comité de suivi des projets départemental avec les administrations (DREAL, DDT,), Syndicat d'énergie, les gestionnaires de réseau (Enedis, ENEO, SICAE, GRDF...). <p>Cet incubateur peut s'adresser dans un premier temps à tous les porteurs de projet de production d'énergie (collectivités, entreprises, associations, ...), quel que soit le stade d'avancement : idée, dimensionnement, structuration juridique, financement.</p>
--------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Les typologies d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Individuel » : entretien avec l'animateur. - Collectif : organisation de séances collectives pour faire monter en compétences les porteurs de projets, avec prestations extérieures si besoin. <p>L'incubateur soumet le cas échéant les projets au fonds d'amorçage.</p>								
Modalités de mise en œuvre :	<p>Définir les modalités de mise en œuvre de cet incubateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement externe OU - Recrutement en interne d'un agent dédié à cette mission: - Formations, montée en compétences - Outils - Communication 								
Partenariats	Tous les organismes qui font (peuvent faire) de l'accompagnement projets EnR : ENEO/SERC, SDET, Trifyl, Chambre d'Agriculture, ...								
Calendrier	2020								
Objectifs de résultats	A définir								
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts () et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Formation (hors CNFPT)</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (<i>à définir</i>)</td> <td>60 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td>3 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent	Formation (hors CNFPT)	1 000 €	RH interne EPCI (<i>à définir</i>)	60 jours / an	RH PTAB	3 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent								
Formation (hors CNFPT)	1 000 €								
RH interne EPCI (<i>à définir</i>)	60 jours / an								
RH PTAB	3 jours / an								
Financements potentiels	Appel à projets - Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelable territoriaux (REGION – ADEME)								
Gain Carbone - Gain Energie	Sans Objet								
Evaluation environnementale stratégique	L'incubateur est une porte d'entrée et de conseil pour les porteurs de projets. Outre son rôle d'appui technique, il va les informer sur les réglementations en vigueur environnementales et autres, les prescriptions et les recommandations locales (charte, bonnes pratiques, cf. fiche action « favoriser le développement concerté et participatif des projets »).								
Suivi – Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de sites prospectés (friches, gravières, pour du PV par exemple, - Nombre et nature des porteurs de projet reçus. - Nb de projets par catégorie, état d'avancement 								

Action TEPOS_ENR3	Soutenir le déploiement de coopératives citoyennes d'énergies renouvelables
<p>Des citoyens souhaitent devenir producteurs d'électricité renouvelable et participer à une démarche collective : Les coopératives locales se développent et réalisent des grappes de toitures photovoltaïques (publiques ou privées) en obligation d'achat voire des petits parcs au sol en vente directe à Enercoop, comme c'est le cas en Languedoc-Roussillon.</p> <p>L'essaiage de ce type de modèles peut être soutenu par la collectivité.</p> <div data-bbox="121 517 604 819" style="display: inline-block; vertical-align: top;">  </div> <p>Une SCIC « Energies citoyennes du Carmausin Ségala a déjà été constituée sur la ville de Carmaux, et son périmètre a été étendu à l'ensemble de 3CS en 2018. Elle est animée par la chargée de mission développement durable de la ville de Carmaux. Ses sociétaires sont des habitants et des collectivités de la 3CS.</p> <p>Pour 2019, l'ambition de la coopérative est de produire l'équivalent de l'électricité pour 150 foyers (soit l'équivalent de 400 KWC, ou de 650 m² de panneaux photovoltaïques).</p> <p>L'enjeu du PCAET est de soutenir cette dynamique en cours ; la collectivité pouvant jouer un rôle de facilitateur pour le développement de cette société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En proposant des toitures ou terrains de son patrimoine ; - En encourageant les communes à proposer également des toitures et à rentrer au capital (le lancement d'un AMI pourrait être lancé à l'échelle de la 3CS pour identifier les communes volontaires) ; - En organisant des temps d'information aux élus sur le développement de la société (conseil communautaire, manifestations locales...); - En renforçant la visibilité de cette démarche sur le territoire 	
Maître d'ouvrage	3CS
Responsables de l'action	Agent en charge du suivi des Enr – Développement territorial
Objectifs opérationnels	Soutenir le développement de la coopérative.
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de patrimoine public, sans contrainte, à travers un AMI à la coopérative citoyenne ; - Aide au financement d'études techniques (opportunité, faisabilité, structure...) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; - Entrée au capital et communication locale.
Partenariats	SDET
Calendrier	<p>2019 : Impulser / renforcer des collectifs de citoyens et contribuer au développement des premiers projets portés par ces collectifs (mises à disposition de toitures nécessaires pour développer une première grappe photovoltaïque...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospection de toitures publiques (AMI auprès des communes) - Inventaire sur le patrimoine de la communauté de communes - Identification des toitures privées (cadastre solaire...). <p>Présentation annuelle d'un état d'avancement du projet coopératif aux élus intercommunaux</p> <p>2021-2014 : développement de nouvelles tranches de projets</p>

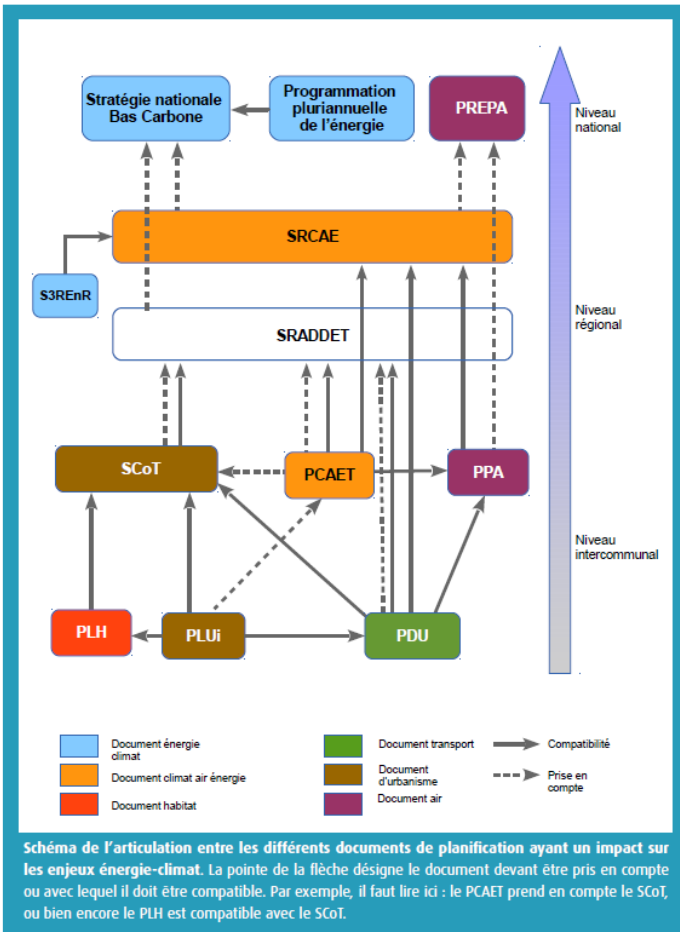
Objectifs de résultats	Mise à disposition de toitures publiques (Intercommunalité ou communes) dont des toitures permettant des installations de puissance de 100 kW et 36 kW												
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts (€) et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude des potentiels des toitures publiques des communes</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Prise de participation dans la coopérative</td> <td>à définir</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (chargé mission habitat)</td> <td>10 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent	Etude des potentiels des toitures publiques des communes	10 000 €	Prise de participation dans la coopérative	à définir	TOTAL DEPENSES	10 000 €	RH interne EPCI (chargé mission habitat)	10 jours / an	RH PTAB	
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent												
Etude des potentiels des toitures publiques des communes	10 000 €												
Prise de participation dans la coopérative	à définir												
TOTAL DEPENSES	10 000 €												
RH interne EPCI (chargé mission habitat)	10 jours / an												
RH PTAB													
Financements potentiels													
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Production moyenne d'une toiture de 200 m² de PV (ou environ 36 kWc) : 43 MWh/an.</p> <p>Gain de CO₂-eq par kWh PV : 50 g CO₂-eq/kWh (50 g CO₂-eq/kWh PV vs 100 /kWh-réseau).</p> <p>➔ Production énergie estimée : pour une soixantaine de toitures d'ici 2024 (ou 10 toitures/an/EPCI) : 2,6 GWh/an en 2024 pour un EPCI.</p> <p>➔ Economie CO₂ estimée ⇔ 130 t.eq.CO₂/an en 2024 pour un EPCI.</p>												
Evaluation environnementale stratégique	<p>Les petits projets de parc au sol, et ou ombrières envisagés par la coopérative, sont à développer en priorité sur les friches industrielles, les délaissés urbains, les anciennes carrières, etc...Il conviendra d'être particulièrement attentif au maintien de la libre circulation de la faune, de façon à ne pas créer de rupture à la continuité écologique des secteurs concernés.</p> <p>Par ailleurs, pour ce qui concerne les projets en toiture de bâti, les règles communes s'appliquent sans difficulté.</p>												
Suivi – Evaluation	<p>Puissance totale installée</p> <p>Nb de toitures concernées par type de propriétaire (collectivités, particuliers, entreprises...)</p>												

Action TEPOS_ENR5	Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques
Le patrimoine public représente un volume de bâtiment important sur le territoire et par conséquent un potentiel pour le photovoltaïque à ne pas négliger. La maîtrise publique de ce patrimoine peut permettre de faciliter des projets de photovoltaïque, qu'ils soient porté par la collectivité en directement ou mis à disposition d'un tiers telle une coopérative citoyenne.	
Maître d'ouvrage	3CS
Responsables de l'action	Agent en charge du suivi des Enr – Développement territorial
Objectifs opérationnels	Soutenir le développement du photovoltaïque en toiture Identifier les collectivités intéressées par un projet de développement photovoltaïque → Lancement d'un AMI Renforcer le développement des coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables.
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger le cadre de l'AMI (Pour qui ? Pourquoi ? Comment, Quand ?...) - Identifier les modalités d'accompagnement et d'information auprès des collectivités ayant manifesté leur intérêt - Sélectionner les sites (visite de site, note d'opportunité, pré-validation des raccordements...) – Possibilité de valoriser le cadastre solaire quand il existe - Réaliser une étude de faisabilité (possibilité de mobiliser les compétences en ingénierie du SDET) pour proposer une analyse technico-économique du projet. - Définir le cadre du portage du projet (individuel, SDET, coopérative citoyenne...) - Lancer une consultation d'entreprises sur la base d'un cahier des charges technique et de fiches de sites. - Suivre les dépôts et DP/PC réalisés par l'entreprise ainsi que les demandes de raccordement. - Suivre la réalisation des travaux et leur réception (maîtrise d'œuvre chantiers).
Partenariats	SDET
Calendrier	<p>2019 : Prospection de toitures publiques → AMI auprès des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire sur le patrimoine public - Pré-sélection (note d'opportunité) des sites identifiés <p>Mise en place d'une réunion bilan de l'AMI</p> <p>2020 : Réalisation d'étude de potentiel et de faisabilité (SDET ou marché groupé) Dépôt de PC pour les premières toitures</p> <p>2021 : Réalisation d'un marché (individuel, commande groupée, via coopérative...) pour «équiper les toitures</p>
Objectifs de résultats	Production PV en toiture

Dépenses	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent
	Etude des potentiels des toitures publiques des communes	10 000 €
	Prise de participation dans la coopérative	à définir
	TOTAL DEPENSES	10 000 €
	RH interne EPCI (Agent en charge des Enr – développement territorial)	10 jours / an
	RH PTAB	5 jours / an
Financements potentiels		
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Production moyenne d'une toiture de 200 m² de PV (ou environ 36 kWc) : 43 MWh/an.</p> <p>Gain de CO₂-eq par kWh PV : 50 g CO₂-eq/kWh (50 g CO₂-eq/kWh PV vs 100 /kWh-réseau).</p> <p>→ Production énergie estimée : pour une soixantaine de toitures d'ici 2024 (ou 10 toitures/an/EPCI) : 2,6 GWh/an en 2024 pour un EPCI.</p> <p>→ Economie CO₂ estimée ⇔ 130 t.eq.CO₂/an en 2024 pour un EPCI.</p>	
Evaluation environnementale stratégique	<p>Cette action a un impact significatif sur l'atteinte des objectifs de production d'énergie solaire PV, en cohérence avec les orientations régionales (REPOS) et locales. L'intégration des capteurs selon les règles de l'art (co-visibilité patrimoniale) est maîtrisée par les opérateurs, et suivie par les services de l'Etat et les services urbanismes des collectivités.</p>	
Suivi – Evaluation	<p>Puissance totale installée</p> <p>Production photovoltaïque</p>	

Action
TEPOS_EXE1

Intégrer le PCAET dans les documents de planification PLU, schéma de mobilité et schéma de raccordement aux ENR



Le PCAET est un document transversal, qui concerne l'ensemble des compétences de la collectivité. Il s'articule avec les autres documents de planification de façon à intégrer dans les différentes politiques de la collectivité les objectifs air/énergie/climat.

Le schéma ci-contre illustre le fait que le PLUi doit prendre en compte le PCAET.

Les CC ne disposent pas à l'heure actuelle de PLUi mais il est important de bien cerner l'intérêt d'intégrer les problématiques air/énergie/climat dans les futurs PLU, d'identifier les points de vigilance, notamment en termes de gouvernance.

Le Pôle rural porte un schéma de mobilité, et décline des actions à l'échelle de chaque CC. Il n'a pas de vocation réglementaire, mais permet d'alimenter les PCAET sur le volet mobilité. Il s'agit en quelque sorte d'un « Focus » sur le volet mobilité de chaque PCAET.

Enfin, notons le schéma de raccordement aux énergies renouvelables (S3REnR) qui est en cours de révision pour 2022. Ce document de niveau régional doit être compatible avec le futur SRADDET, le PCAET doit également l'être. Localement, le réseau gaz alimente la 3CS, dotée d'un important potentiel de méthanisation et d'injection sur le réseau.

Cette fiche précise l'articulation avec ces 3 documents, mais de façon générale, les points de vigilance sont

duplicables pour l'articulation avec toute autre démarche de planification, réglementaire ou non (PLH, Plan de déplacement, etc.)

Maitre d'ouvrage :	Communautés de communes et Communes
Responsables de l'action	Responsables services Urbanisme & Aménagement, Habitat, Mobilité, Développement Durable
Objectifs opérationnels	Préparer l'élaboration de PLUi à venir Préparer la gouvernance à l'échelle du Pôle et des EPCI pour l'articulation entre le PCAET et d'autres documents de planification, ici les PLUi, le Schéma de mobilité à l'échelle du Pôle, et le S3REnR à l'échelle régionale.
Modalités de mise en œuvre :	<p>7. Gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter les responsables techniques et élus en charge des compétences urbanisme & aménagement, habitat, mobilité, développement économique, eau aux COPILS de suivi du PCAET - Inviter systématiquement le référent air énergie climat à chaque COTECH et COPIL d'élaboration des PLUi, PLH, et aux Comités de suivi du schéma de mobilité - Demander à participer aux réunions de construction du S3REnR, et du SRADDET : la participation d'un référent air énergie climat à l'échelle du Pôle, pour représenter les EPCI concernés (à minima la C3S)

8. Volet spécifique PLUi

- Associer le référent air énergie climat aux ateliers de construction de PLUi
- Proposer un Porter-à-connaissance spécifique air-climat-énergie et actualisé à intégrer à l'état initial de l'environnement du PLUi (idem pour les SCOT) : éléments de diagnostics, enjeux propres à la collectivité, suggestions d'orientations, etc.)
- Proposer des rédactions « type » à intégrer dans le règlement des PLUi pour favoriser la prise en compte des enjeux air-climat-énergie
- Les PLU peut notamment permettre, d'une part, de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments, et d'autre part, de favoriser la production d'énergies renouvelables. Des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) spécifiques pourront également être prévues.
- Il est ainsi par exemple possible de :

Pour favoriser la rénovation :

- prévoir des actions territorialisées de rénovation énergétique dans le PLH (avec une focale sur la précarité énergétique).
 - o autoriser les bonus de constructibilité dans le PLU avec le dépassement de 30 cm en toiture et façade, en articulation avec les secteurs patrimoniaux protégés ;
- faire évoluer le niveau d'exigence pour les travaux de rénovation, afin d'améliorer la qualité des travaux. Cette performance énergétique renforcée pourra être précisée, selon les cas, dans le règlement du PLU ou dans une OAP énergie.

Pour favoriser le développement des énergies renouvelables :

L'élaboration des PLU offre l'opportunité de diffuser le porter-à-connaissance des gisements solaires.

Le PLU doit être élaboré de façon à ne pas empêcher l'installation photovoltaïque en toiture (articles sur la hauteur, le gabarit et l'aspect extérieur).

Un % d'EnR peut être déterminé pour la construction neuve.

Le PLU rappellera les règles nationales en matière de bonus de constructibilité octroyant des droits à construire supplémentaires (jusque 35%) en cas d'exemplarité environnementale, bioclimatique ou énergétique (équivalent au profil C2 ou E3 du label E+/C-).

Enfin, le Coefficient de Biotope Surfacique (bio-climatisme) pourra être utilisé.

Prévoir de positionner sur les espaces dégradés (anciennes mines, carrières, etc.) une zone Nénr pour permettre l'installation d'équipements pour la production d'ENR et notamment de PV au sol

Pour limiter les émissions de GES

- Modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers
- Développement de l'urbanisation à proximité des commerces et services (diminution des besoins de déplacement, utilisation des transports collectifs, etc.)

9. Volet Schéma de mobilité

Le schéma de mobilité alimente le PCAET, ainsi le PCAET, sur une partie de son volet mobilité, renvoie à ce schéma. L'essentiel étant de suivre la mise en œuvre du schéma et de nourrir également le suivi du PCAET dans sa globalité.

10. Volet S3REN

Il s'agira de participer aux réunions de construction du SR3ENR, ou tout au moins de faire valoir le point de vue des EPCI et du Pôle, pour permettre la prise en compte des projets de territoire. Les EPCI, via le Pôle peuvent également faire remonter leurs potentiels d'Enr estimés au travers des diagnostics PCAET

Partenariats	ADEME – AREC – SDET – CAUE/EIE – SERC, ...
Calendrier	Dès 2019 : Mise en place de la gouvernance adaptée pour favoriser l’articulation. Signifier la volonté du Pôle et des EPCI d’être associés à l’élaboration du S3REN
Objectifs de résultats	Gouvernance Intégrer les différentes compétences aux COPILs de suivi des PCAET Intégrer le référent Air Energie Climat aux COTECH et COPIL des futurs PLUi (H)
Dépenses	Cette action n’engendre pas de coût spécifique. Les ressources humaines sont celles affectées aux démarches PLUi
Financements potentiels	Sans Objet
Gain Carbone - Gain Energie	L’articulation du PCAET avec l’ensemble des documents de planification permet de gagner en efficacité sur l’ensemble des politiques publiques en matière air, énergie, climat, mais cela n’est pas quantifiable.
Evaluation environnementale stratégique	Le règlement d’un PLUi peut favoriser la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables (EnR), et être force de proposition (zone à objectifs énergétiques renforcés par exemple). La rénovation énergétique des bâtiments induit une réduction de la consommation énergétique. La prise en compte des projets du territoire par le SR3ENR permettra d’anticiper le raccordement au réseau des infrastructures de production d’EnR. Le développement des EnR sera ainsi facilité. Le schéma de mobilité, certes sans vocation réglementaire, a pour principal objectif la diminution et l’optimisation des mobilités, ainsi que le développement des mobilités durables. La diminution des émissions de GES est corrélée à la préservation de la qualité de l’air.
Suivi – Evaluation	Nombre de prescriptions air-énergie-climat dans le PLUi, H Analyse des règlements écrits et nombre de règles liées au volet air-climat-énergie

<p>Action TEPOS_EXE2</p>	<p>Créer une mission interne de suivi des fluides du patrimoine de l'intercommunalité et des communes volontaires</p>
<p>Le patrimoine communal du territoire de l'Albigeois et des Bastides consomme 25 GWh/ an. Il représente environ 2 M€/an de dépenses en énergie, soit environ 50 €/habitant.</p> <p>Ces consommations d'énergie concernent le patrimoine bâti, l'éclairage public, les véhicules ainsi que la production et l'assainissement de l'eau potable.</p> <p>Les consommations d'eau potable n'ont pas été comptabilisées récemment mais peuvent représenter des dépenses importantes. Une estimation en 2013, via la mission CEP, évaluait la consommation à 50 500 m3 d'eau pour une dépense de 165 000 € pour l'ensemble du patrimoine communal du pôle.</p> <p>La première action pour faire des économies d'énergie et d'eau, consiste à réaliser un suivi précis de ces consommations et dépenses pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les postes les plus consommateurs • identifier d'éventuelles fuites d'eau ou dérives de consommations • réduire les coûts des abonnements et grouper les commandes d'énergie <p>Le suivi des fluides sera très utile au Conseiller Energie pour identifier les potentiels d'économies d'énergie et mettre en place les actions pour les réaliser (voir fiche conseil technique énergie - CTE).</p> <p>Les recours à des outils de télé relève, et de télégestion sont des voies à explorer, et à approfondir avec l'appui du pôle.</p>	
<p>Maitre d'ouvrage :</p>	<p>3CS /en coordination avec le pôle</p>
<p>Responsables de l'action</p>	<p>Elu en charge du patrimoine et des travaux</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Créer une mission mutualisée de suivi des consommations de fluides des communes et de 3CS afin d'envisager des actions de réduction des consommations et des coûts.</p> <p>Encourager des communes volontaires à réaliser cette comptabilité énergie-eau</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former/sensibiliser l' élu (les élus) en charge de la gestion du patrimoine et des travaux à la comptabilité énergie-eau - Identification d'un technicien référent et définition de son champ d'implication au sein de la collectivité ; - Appel à manifestation d'intérêt des communes volontaires pour s'organiser et réaliser ce suivi de consommations ; - Organisation d'un temps de travail pour identifier les fournisseurs communs et les outils communs à se doter ; - Engager un travail de partenariat ou de conventionnement avec les principaux fournisseurs du territoire afin de réduire le travail de collecte des techniciens référents et pouvoir accéder à des données (PDL, kWh, couts ...) - Collecte des données (factures, données des fournisseurs d'énergie, compteurs...). . Travail si possible de récupération des 3 dernières années de consommation pour identifier les évolutions récentes - Mise en place de relevés mensuels pour un suivi plus fin et une plus grande réactivité - Déploiement d'un outil (idéalement en ligne) de suivi des consommations ou mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations (évolution des consommations, identification des dérives, coûts des énergies...). - Réalisation d'un bilan annuel des consommations du patrimoine et présentation des évolutions constatées aux élus - Mise en place d'actions en lien avec le Conseiller Energie (groupement d'achat d'énergie, négociation des contrats, réalisation d'audits énergétiques...)

	<p>REMARQUE : le SDET proposera en 2019 un outil de suivi des consommations pour les communes qui ont rejoint leur commande d'achat d'électricité et de gaz. Cet outil devrait pouvoir évoluer rapidement pour pouvoir prendre en compte d'autres fluides. La question de l'accès à cet outil se pose pour les communes de la SERC et d'ENEO.</p>										
Partenariats	ADEME – AREC - SDET – ENEO – SERC – Autres fournisseurs d'eau et d'énergie (fioul, gaz propane, ...)										
Calendrier	<p>2019 : mise en place de la mission de suivi des fluides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation du technicien référent • Communication auprès des communautés de communes et communes adhérentes • Collecte des données et mise en place du tableau de bord • Choix de l'outil de suivi des consommations énergie & eau • Mise en place d'un stage pour mettre en place le nouvel outil et enregistrer le patrimoine et ses consommations <p>2020-2021 : exploitation des données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'optimisations pour réduire les consommations et les coûts • Suivi et mise à jour des données, intégration de nouvelles communautés de communes et communes 										
Objectifs de résultats	<p>Economies d'eau et d'énergie à court terme</p> <p>Objectifs sur la période 2019-2021 :</p> <p>-> 60 % des EPCI et 50 % des communes ont mis en place leur comptabilité énergétique</p>										
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts (€) et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Stage pour la mise en place de la comptabilité</td> <td>3 500 €</td> </tr> <tr> <td>Acquisition d'un logiciel de suivi des fluides</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI</td> <td>20 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td>20 jours / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent	Stage pour la mise en place de la comptabilité	3 500 €	Acquisition d'un logiciel de suivi des fluides	4 000 €	RH interne EPCI	20 jours / an	RH PTAB	20 jours / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent										
Stage pour la mise en place de la comptabilité	3 500 €										
Acquisition d'un logiciel de suivi des fluides	4 000 €										
RH interne EPCI	20 jours / an										
RH PTAB	20 jours / an										
Financements potentiels	– ADEME – AREC – Région Occitanie - - LEADER										
Gain Carbone - Gain Energie	<p><u>Territoire Pôle A court terme (2021) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 15% d'économies d'énergie sur 200 bâtiments (comptabilisé dans la fiche Conseil Energie) - 10% d'économies d'éclairage public sur 50% des communes : -10 % d'économie d'eau sur 50 % des communes <p>➔ Economie énergie = 320 MWh/an</p> <p>➔ Economie CO2 estimée ⇔ 27 t.eq.CO2/an</p> <p><u>Territoire 3CS (2021)</u></p> <p>➔ Economie énergie = 160 MWh/an</p> <p>➔ Economie CO2 estimée ⇔ 13 ,5t.eq.CO2/an</p>										

Evaluation environnementale stratégique	Impact positif de l'action sur les consommations d'énergie, les émissions de GES et polluants dans l'air.
Suivi – Evaluation	<p>Nombre de communautés de communes et communes bénéficiaires d'un accompagnement</p> <p>Nombre de postes de consommation pris en compte</p> <p>A plus long terme : économies réalisées</p>

Action TEPOS_EXE3	Créer une mission mutualisée de conseil technique (CTE) et d'AMO "Energie" à la carte pour la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine intercommunal et communal
<p>Le patrimoine communal du territoire de l'Albigeois et des Bastides consomme 25 GWh/ an (17 GWh / an pour le patrimoine bâti uniquement), soit environ un quart des consommations énergétiques du secteur tertiaire. Il représente environ 2 M€/an de dépenses en énergie, soit environ 50€/habitant.</p> <p>On estime que pour la 3CS, ce patrimoine présente une consommation de 12 GWh/an pour une dépense de 1,5 M€. Le patrimoine bâti représentant 70% des consommations énergétiques et 65 % des dépenses.</p> <p>De nombreux bâtiments communaux et intercommunaux sont vétustes d'un point de vue énergétique. Les consommations de chauffage, d'éclairage et de rafraîchissement sont élevées pour ces établissements, qui bénéficient d'un fort potentiel de réduction (auquel on peut également ajouter l'eau).</p> <p>Pour accéder à ce potentiel de réduction il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les bâtiments les plus énergivores • Organiser des visites techniques pour identifier tous les gisements d'économies d'énergie • planifier des travaux à faire en recherchant systématiquement un niveau de performance élevé et des bouquets complets et cohérents <p>Le Conseiller Energie est la personne compétente pour identifier les potentiels d'économies d'énergie et accompagner la mise en place d'actions de sobriété et d'efficacité dans le patrimoine public. 23 communes ont déjà bénéficié d'un accompagnement à l'échelle du Pôle entre 2012 et 2018 (11 pour la 3CS). 123 bâtiments publics ont également été diagnostiqués dans des démarches collectives d'audits, portée par le Pôle. Pour poursuivre cette dynamique d'exemplarité des collectivités, il est proposé de mettre en œuvre une mission de conseil technique énergie déployée à l'échelle de chaque intercommunalité avec une coordination par le Pôle.</p> <p>Il est proposé aux collectivités de s'organiser pour mettre en place ce service de « CTE à la carte », avec des prestations globales, et des prestations plus ciblées, selon les besoins des communes.</p>	
Maitre d'ouvrage :	EPCIs/3CS
Responsables de l'action	Elu référent patrimoine et travaux
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réalisation d'économie d'énergie dans le patrimoine existant - Permettre aux EPCI et communes adhérentes, de bénéficier d'un premier niveau d'accompagnement et de conseils objectifs pour orienter et définir les nouveaux projets
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la mission avec les élus en charge du patrimoine et des travaux et les directeurs des services techniques (ou assimilés) - Recherche de financement (AREC, LEADER, ...) et validation de la répartition du reste à charge entre EPCI au prorata de la population ; - Recrutement d'un conseiller technique énergie par le Pôle - Convention sur 3 ans de déploiement du CTE par intercommunalité - Identification par chaque intercommunalité des besoins propres de la collectivité sur son patrimoine, - Identification (appel à manifestation d'intérêt) des besoins des communes sur une liste de missions du CTE préétablie avec la participation financière demandée - Déploiement d'un plan de charge annuel du CTE - Mise en œuvre des accompagnements - Facturation des EPCI auprès de leurs communes des frais de mobilisation du CTE sur leur patrimoine - Bilan annuel de la mission <p>Liste des missions que peut réaliser le CTE :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'analyse des consommations énergétiques ; - Visite de patrimoine pour identifier les gisements d'économie d'énergie à faible cout d'investissement ; - Mise en place d'une campagne de relevés de température ; - Mise en place d'une campagne de relevés de consommations énergétiques (Calcul de courbe de charges d'un bâtiment, optimisation tarifaire, optimisation contrats de maintenance...) - Campagne de reprogrammation des chaufferies publiques - Sensibilisation des usagers de bâtiments publics - Diagnostic d'optimisation de la régulation/ programmation chauffage d'un bâtiment - Accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges pour la rénovation/construction d'un bâtiment - Analyse des offres d'un marché de travaux ou de construction - Assistance à maitrise d'ouvrage pour les projets de construction ou de rénovation - Analyse de propositions techniques (devis) - Accompagnement aux démarches de réduction des consommations de l'éclairage public - Organisation de réunion publique pour expliquer les projets énergétiques de la commune (extinction de l'éclairage public,)
Partenariats	ADEME – SDET - AREC – CAUE
Calendrier	<p>2019 : mise en place du service CTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement du Conseiller Energie (par communautés de communes, ou par plusieurs communautés de communes) - Validation des prestations à la carte - Définition des modalités de déploiement auprès des communautés de communes et communes - Identification des bâtiments les plus consommateurs d'énergie et d'eau - Priorisation pour l'accompagnement <p>2020 : premiers accompagnements énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des premiers accompagnements énergétiques et missions de conseil - En parallèle, poursuite de l'identification des bâtiments vétustes pour proposer un accompagnement <p>2022 : premières actions de rénovation et diffusion de la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour d'expérience pour l'amélioration du service d'accompagnement
Objectifs de résultats	<p><u>Economies d'énergie court terme pour les bâtiments communaux et intercommunaux</u> Le Conseil technique en énergie peut permettre, à partir uniquement d'investissements présentant un temps de retour inférieur à 5 ans d'économiser 15 % de la consommation énergétique dans les bâtiments Objectifs sur la période 2020-2022 : -> 30 % des communes bénéficiaires de conseils -> 50 bâtiments bénéficiant d'actions visant à atteindre les 15 % d'économie d'énergie par des investissements à faible temps de retour -> accompagnement d'une 20aine de communes à l'extinction de l'éclairage public</p> <p><u>Economies d'énergie long terme pour les bâtiments communaux et intercommunaux</u> A partir d'une évaluation énergétique sur les bâtiments présentant les plus fortes consommations énergétiques, le CET accompagne la collectivité dans la rénovation de ces bâtiments et la recherche de financement- Objectifs sur la période 2020-2022 : -> 30 bâtiments bénéficient d'un plan de rénovation avec financement dont 10 bâtiments BBC rénovation</p>

Dépenses	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent
	Recrutement d'un conseiller (salaire + déplacements)	50 000 €/an sur 3 ans
	Acquisition outils techniques, petit matériel...	2 000 €
	TOTAL sur 3 ans	150 000€
	RH interne EPCI (DST ou assimilé)	10 jours / an
	RH PTAB (pour la mise en place et le suivi du CTE)	30 jours / la 1^{ère} année 10 jours les années suivantes
Financements potentiels	ADEME (?)– AREC – Région Occitanie - LEADER- Caisse des Dépôts et Consignations – SDET via les CEE	
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Territoire pôle : A court terme (2022) : 15% d'économies d'énergie sur 200 bâtiments (hypothèse consommation moyenne de 265 KWh/m²/an et surface moyenne de 185m² par bâtiment)</p> <p>→ Economie énergie = 7 MWh/an → Economie CO2 estimée ⇔ 0.8 t.eq.CO2/an</p> <p>Territoire 3CS :</p> <p>→ Economie énergie = 3,5 MWh/an → Economie CO2 estimée ⇔ 0.4t.eq.CO2/an</p> <p>Estimation à long terme en première approche :</p> <p>Territoire Pôle (5 EPCIs)</p> <p>- ensemble des consommations considérées du patrimoine bâti à 17.2 GWh/an - économies d'énergie estimées à 64 % d'ici 2050 (soit 11 000 MWh/an en 2050)</p> <p>→ Economie énergie estimée d'ici 2030= 3 600 MWh/an → Economie CO2 estimée ⇔ 410 t.eq.CO2/an</p> <p>Territoire 3CS :</p> <p>→ Economie énergie estimée d'ici 2030= 1800 MWh/an → Economie CO2 estimée ⇔ 205 t.eq.CO2/an</p>	
Evaluation environnementale stratégique	Impact positif de l'action sur les consommations d'énergie, les émissions de GES et polluants dans l'air.	
Suivi – Evaluation	Nombre de collectivités bénéficiaires d'un accompagnement Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un programme d'actions Montant des investissements à faible temps de retour engagés sur ces bâtiments et économies associées Nombre de bâtiments et surfaces rénovés énergétiquement et économies réalisées Nombre d'interventions à la carte effectuées	

Action TEPOS_EXE4	Réduire la consommation de l'éclairage public
<p>En France, sur la période 1995-2005, le nombre de points lumineux a augmenté de 30 %, tandis que de la durée d'éclairage, notamment dans les communes de moins de 10 000 habitants a plus que doublé (Source ADEME, « Actes des rencontres de l'éclairage public 2005 »). Depuis quelques années toutefois, la tendance est à la mesure.</p> <p>L'éclairage public représente 20 % des consommations énergétiques des communes en France (30 % sur 3CS).</p> <p>Pour réduire les coûts, de nombreuses communes ont engagé un plan pluriannuel de renouvellement de leur parc, avec des luminaires qui réduisent la consommation des lampes de 50 à 80 %.</p> <p>L'enjeu est important : plus de la moitié du parc est obsolète et surconsomme de l'énergie ». D'autres communes, de plus en plus nombreuses, au vu du montant des investissements à consentir sur de longues durées, ont fait le choix d'éteindre l'éclairage public en « cœur de nuit » tout en poursuivant la rénovation de leur parc. L'extinction partielle réduit de 50 % la consommation d'électricité d'éclairage et de 40 % sur le budget de fonctionnement de chaque poste. Le temps de retour sur investissement excède rarement... un an !</p> <p>Pour renforcer la communication et sécuriser des points sensibles (voie, passages piétons,..), le pôle organise des commandes groupées de dispositifs réfléchissants : catadioptrés, bandes réfléchissantes, passages piétons rétro réfléchissants, panneaux de signalétique aux entrées des villages....</p> <p>Les retombées vont au-delà des économies d'énergie. Les excès d'éclairage public nous privent de ciel étoilé. Ils rendent les animaux nocturnes plus vulnérables face à leurs prédateurs, ils perturbent leurs cycles biologiques, comme ils perturbent notre sommeil, les alternances jour/nuit étant nécessaires à la santé des êtres vivants. Quant aux impacts sur la sécurité, ou le sentiment d'insécurité, ils sont positifs d'après les retours d'expériences des collectivités : aucune variation notable du nombre de cambriolages, une tendance des automobilistes à lever le pied dans les zones moins bien éclairées, et des administrés qui dans leur immense majorité expriment leur satisfaction de voir le retour de la nuit...</p>	
Maître d'ouvrage	Communes/maîtrise d'ouvrage déléguée : SDET (Territoire d'énergie du Tarn) SIER de Tanus Ville de Carmaux.
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	Réduire de manière significative les consommations d'électricité de l'éclairage public par des actions d'efficacité énergétique (changement de luminaires) et des actions de sobriété (extinction partielle en cœur de nuit) pour les communes volontaires.
Modalités de mise en oeuvre	<u>Renouvellement du parc de luminaires</u> Délégation de la compétence éclairage public à Territoire d'énergie du Tarn Mise en œuvre par la SERC pour le SIER de Tanus Mise en œuvre par la ville de Carmaux. Cette mise en œuvre se traduit par un inventaire et une priorisation des points lumineux les plus obsolètes (ballons fluo...). Elle doit aboutir à un plan pluriannuel de renouvellement et/ou de maintenance. <u>Extinction cœur de nuit</u> Définition en conseil communal des zones à éteindre. Organisation d'une communication auprès de la population (réunion publique) avec ou pas l'intervention du CEP Etude de la faisabilité technique de l'extinction (SDET, SERC...) et des équipements à installer (horloges).

	Extinction et pose des dispositifs réfléchissants permettant d'augmenter la sécurité de certains éléments de la commune (mobilier urbains, passage piétons...)					
Partenariats	SDET, CD 81, SERC					
Calendrier	2019 - 2020					
Objectifs de résultats	La totalité des communes engagées dans un programme pour une réduction des consommations d'éclairage public. Réduction de la Pollution lumineuse, reconquête de la biodiversité nocturne.					
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses (facultatives)</th> <th>Coûts (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>550 euros par point lumineux LED (hors candélabre)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses (facultatives)	Coûts (€)	550 euros par point lumineux LED (hors candélabre)		
Nature des dépenses (facultatives)	Coûts (€)					
550 euros par point lumineux LED (hors candélabre)						
Financements potentiels	TEPCV					
Gain Carbone - Gain Energie	En fonction du nombre de points lumineux éteints en cœur de nuit, et du rythme de renouvellement du parc. (Minimum 30 % de la consommation d'électricité pour l'éclairage public » avec une extinction en cœur de nuit).					
Evaluation environnementale stratégique	L'impact de l'action est positif au-delà de la réduction de la facture « éclairage » des communes et des impacts énergétiques associées. L'éclairage public rend les animaux nocturnes très vulnérables et perturbe leurs cycles biologiques. La diminution de ces nuisances, grâce au retour partiel ou total de la nuit a un impact avéré sur la biodiversité (insectes, rapaces, rongeurs, ...).					
Suivi – Evaluation	Nombre de communes /population « couverte » - Baisse des consommations – mesure de la réduction de l'intensité de la pollution lumineuse – mesures de reconquête de la biodiversité (insectes notamment) – taux d'incivilité et sentiment d'insécurité (suivi gendarmerie).					

Action TEPOS_EXE5	Planter une station de distribution de GNV Etude de préfiguration et de faisabilité
<p>La présence d'un réseau gaz naturel sur 3CS motive la réalisation d'une étude technico-économique sur l'implantation d'une station de distribution GNV. Cette station doit alimenter à minima les flottes captives des collectivités (3CS, Carmaux...), voire au-delà selon les opportunités.</p> <p>L'action répond aux impératifs de préservation de la qualité de l'air et une réduction des émissions de GES liés au trafic routier. Actuellement pour les camions, le GNV permet de réduire jusqu'à 20 % les émissions de GES, 30 à 70 % de moins d'oxydes d'azote (ADEME, Institut français du pétrole, projet Equilibre). Il n'y a pas d'émissions de particules fines (PM) ni de composés organiques volatiles (COV).</p> <p>Disponible à l'état liquide (GNL) ou comprimé (GNC), le GNV est également un carburant de transition, préalable au développement du BioGNV dont les émissions de GES sont nettement réduites (plus de 80 % inférieures à celles du GNV d'origine fossile). <i>« Rouler au GNV aujourd'hui, c'est se donner la possibilité de rouler au BioGNV demain et sécuriser ainsi le développement de la filière méthanisation » tout en contribuant aux objectifs européens qui fixent un minimum de 14 % d'énergies renouvelables dans les transports (RED II 2021-2030 : objectif 14 % ENR en 2030 dans les transports).</i></p> <p>Le GNV en France c'est 16 500 véhicules, dont plus de 10 500 dédiés au transport des marchandises (Source GRDF).</p> <p>L'offre des constructeurs s'est considérablement étoffée et couvre les gros porteurs, les véhicules de propreté urbaines, les bus urbains, les tracteurs, ...avec des autonomies de 300 à 800 km.</p> <p>Le scénario régional REPOS prévoit une utilisation de gaz (GNV puis Bio GNV) dans le secteur des transports équivalente à 0,9 TWh en 2020, 3,6 TWh en 2030 et 11,8 TWh en 2050. La flotte GNV sera dès 2030 composée de 15 000 poids lourds, 2 000 bus et autocars, 20 000 utilitaires, 18 000 véhicules particuliers, le tout alimentés par 250 stations environ.</p>	
Maître d'ouvrage	Communautés de communes et Communes, Ville de Carmaux, ENEO
Responsables de l'action	ENEO ? (pour la station) – 3C et Carmaux pour la consommation (bennes à ordures ménagères, camions...)
Objectifs opérationnels	<p>L'étude se déroule en deux phases : une étude de préfiguration et une étude de faisabilité détaillée.</p> <p>L'étude de préfiguration analyse les différentes options possibles en fonction des besoins à satisfaire et des potentialités d'accès au réseau, au foncier et doit isoler un ou plusieurs scénarios à approfondir. Le choix du périmètre de la flotte concerné est décisif pour un dimensionnement optimal de la station. Il existe deux grands « modèles » de station : la station par recharge simplifiée pour flottes captives, simple et peu coûteuse (de 50 à 100 K€ d'investissement) et la station ouverte au public, de plus grande capacité (1 M€ d'investissement).</p> <p>Trois options sont à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une station dédiée à la seule flotte des collectivités (bus, bennes, véhicules légers de 3CS, Carmaux, communes proches ; • un accès ouvert aux entreprises et transporteurs locaux ; • une station publique éventuellement complétée de la flotte des entreprises et des transporteurs locaux. <p>L'étude de préfiguration présentera les différents types de portages possibles : publique, privative (un seul acteur, un seul usager).</p> <p>L'étude de faisabilité détaillée approfondira le ou les scénarios choisis et définira les caractéristiques principales de la station ainsi que le plan détaillé de renouvellement et/ou de conversion des flottes.</p>

Modalités de mise en œuvre	<p>Rédaction du cahier des charges.</p> <p>La maîtrise d'ouvrage peut s'appuyer sur le réseau collaboratif SEVEN qui prévoit l'installation de 20 stations GNV/BioGNV en Occitanie. SEVEN est lauréat de l'appel à projet national lancé par l'ADEME en 2018 pour accompagner les porteurs de projets.</p> <p>Lancement d'un marché de prestation en deux tranches : préfiguration, et faisabilité détaillée.</p>							
Partenariats	ADEME – SEVEN - Club biométhane Occitanie - Association française du GNV - SDET							
Calendrier	2019 - Préparation de l'étude, définition du cahier des charges							
Objectifs de résultats								
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Coûts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de préfiguration</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etude de faisabilité</td> <td>De 15 000 à 18 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Nature des dépenses	Coûts	Etude de préfiguration	3 000 €	Etude de faisabilité	De 15 000 à 18 000 €
Nature des dépenses	Coûts							
Etude de préfiguration	3 000 €							
Etude de faisabilité	De 15 000 à 18 000 €							
Financements potentiels	<p>Aides de l'ADEME → appel à projet</p> <p>Par exemple dans le Maine-et-Loire, pour les flottes de véhicules :</p> <p>GNV = 35 % PME 25 % collectivités</p> <p>BioGNV >50 % = 45 % PME 35 % collectivités</p> <p>Aide de Leader (à étudier)</p> <p>Aide de la Région dans le cadre du fond d'initiatives innovantes</p>							
Gain Carbone - Gain Energie	<p><u>Cas type de station GNV publique orienté transport routier :</u></p> <p>Une station publique de 1 M€ pouvant fournir 1000 t de gaz carburant (1) par an peut ainsi alimenter 26 Poids Lourds qui feraient 1 plein de 100kg par jour.</p> <p>En GNV, la baisse des émissions en GES serait de l'ordre de 270tCO₂eq/an par rapport à du transport diesel (hypothèse de gain de 15% sur les émissions GES).</p> <p>En BioGNV, la baisse serait au moins de 1700 tCO₂eq/an.</p>							
Evaluation environnementale stratégique	<p>Impact très positif sur l'environnement : Selon GRDF, le GNV émet 95% de particules fines et 50% de NOx en moins par rapport à la norme EuroVI ; 80% de CO2 en moins que le diesel ; des moteurs deux fois moins bruyants.</p> <p>Les conditions d'implantation de la station – en zone urbaine en première) sera menée selon les règles de l'art applicables à ce type d'infrastructure.</p>							
Suivi – Evaluation	<p>Durée de l'étude / calendrier et partage des rendus</p> <p>Suites données</p>							

<p>Action TEPOS_MOB1</p>	<p>Soutenir la mise en place d'un transport solidaire (covoiturage)</p>
<p>Le territoire est impliqué dans une démarche durable sociale et environnementale.</p> <p>Le diagnostic a mis en évidence un besoin de favoriser les solidarités entre travailleurs et actifs en emplois et personnes en rupture avec le monde du travail, ainsi qu'entre les habitants motorisés et ceux en difficulté pour se déplacer.</p> <p>Intérêts pour les habitants :</p> <p>Utiliser un mode de transport économique, flexible, responsable et solidaire</p> <p>Permettre aux personnes isolées et en difficulté, privées de tout moyen de locomotion (matériel et financier), de se rendre chez le médecin, à la banque ou toute autre démarche administrative, à une activité de loisirs, ainsi que de faciliter l'accès à l'emploi (les frais de transport peuvent représenter jusqu'à 30 % de la part de salaire sur le mois).</p>	
<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>Communauté de communes Carmausin-Ségala (3CS)</p>
<p>Responsables de l'action</p>	<p>Conseiller mobilité de la 3CS</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Lutter contre l'isolement des personnes, créer du lien social et diminuer l'impact environnemental de la voiture.</p> <p>Proposer un service pour des besoins de déplacements non couverts par des transports existants.</p> <p>Soutenir la mise en place d'un covoiturage solidaire via une association (et donc géré par des bénévoles), afin d'apporter une autre solution de mobilité de porte à porte, intercommunale, aux personnes très isolées (personnes âgées, jeunes, personnes en recherche d'emploi, familles monoparentales).</p>
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Principe de l'action : proposer un trajet à un passager non motorisé ou n'ayant pas (ou plus) de permis et lui permettre ainsi de se déplacer sur des trajets de courte durée</p> <p>Ressources à mobiliser : 1 personne du CCAS sera fortement mobilisée au début pour la mise en place de ce service et l'accompagnement de la création d'une association, mais ce service ne nécessitera pas un plein temps.</p> <p>Un référent mobilité (de la MSAP, ou en mairies) centralise les demandes et les chauffeurs volontaires.</p> <p>Adhésion au service : 3 à 5€ / an</p> <p>Un formulaire de proposition de déplacements partagés est à remplir sur le site internet créé.</p> <p>La personne qui a besoin de se déplacer contacte l'association (via un numéro de téléphone ou un site internet) qui lui transmettra les coordonnées du référent mobilité ou du transporteur volontaire.</p> <p>La réservation se fait 2 à 3 jours avant le jour du transport</p> <p>Une indemnisation aux frais kilométriques est mise en place : 0,40 € / km. Un forfait minimum peut être appliqué pour un déplacement local aller-retour de moins de 5 ou 8 km (2€ à 3,20€).</p> <p>Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole jusqu'au retour à ce même domicile.</p> <p>A l'issue du déplacement, la rémunération se fait directement auprès du conducteur en contrepartie d'un reçu ou coupon transport complété et remis à la personne transportée (pour dédommagement des frais kilométriques du bénévole).</p> <p>Chaque bénévole conserve les souches des reçus qu'il remet à l'association chaque trimestre.</p>

	<p>L'association pourrait évoluer, par la suite, et diversifier ses activités en intervenant également auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entreprises : en organisant des événements tendant à promouvoir le covoiturage, voir même accomplir ainsi des prestations de services rémunérées, qu'il s'agisse d'actions de formation ou de prestations de conseil et d'interventions directes. - De collectivités publiques : en gérant ou en exploitant la plateforme, le site internet, ou outil permettant de développer et mettre en œuvre des solutions de covoiturage à l'initiative des collectivités. - Voir également en proposant la location provisoire de véhicules (voitures, scooters...)
Partenariats	ADEME – PETR – CARSAT – Communes de la 3CS – CCAS – Maison des Services au Public – Association d'aide à la personne, Association de Séniors, l'Action sociale Agirc-Arrco
Calendrier	<p>2019 : mise en place du cadre du nouveau service de covoiturage solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montage financier et recherche des subventions possibles • Identification des personnes ressources au sein de la 3CS et du CCAS compétent • Création de l'association en charge de la mise en œuvre et du suivi de ce nouveau service <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication sur la mise en œuvre du nouveau service à l'échelle du territoire • Mise en service du covoiturage solidaire à l'échelle de la 3CS
Objectifs de résultats	<p><u>Engagement des collectivités et des partenaires :</u> 2019 → Engagement de la 3CS et du CCAS compétent, en partenariat avec les communes et les Maisons de Services au Public → Engagement des partenaires financiers et opérationnels 2020 → Engagement des communes de la 3CS (relais, communication, animation)</p> <p><u>Nombre d'adhérents :</u> Fin 2020 → Une centaine d'adhérents (personnes souhaitant se déplacer) Années suivantes → Gagner 50 adhérents par an</p> <p><u>Lien social et insertion des personnes isolées :</u> Moyen terme → Liens sociaux retissés entre les personnes du territoire pratiquant le covoiturage</p> <p><u>Economies budgétaires :</u> Court/Moyen terme → Réaliser des économies budgétaires pour les participants (conducteurs et passagers)</p>
Dépenses	<p>Pas de coût dans la gestion quotidienne de ce service basé sur le bénévolat.</p> <p>Animation/promotion du covoiturage solidaire (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : 30.000€ la 1^{ère} année puis 2.500€/an les années suivantes (mise à jour des documents)</p>
Financements potentiels	LEADER
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Economie d'énergie estimée à l'échelle du PTAB grâce à un report vers le covoiturage dans les déplacements du quotidien : 23 GWh/an → Population active 3CS = Population active PTAB / 2 → Hypothèse d'économie d'énergie à l'échelle de la 3CS : 23/2 = 11,5GWh/an</p> <p>Gain Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part modale/voiture dans les déplacements domicile-travail à horizon 2050 = 60% (aujourd'hui = 96%) • Nb km moyen pour 1 déplacement domicile-travail en voiture = 40km

	<ul style="list-style-type: none"> Nb km/voiture total économisés par an à horizon 2050 à l'échelle de la 3CS = 41.925.442 TéqCO2 total économisées par an : $41.925.442 * 0.25 = 10481,4$ Hypothèse part du covoiturage dans la réduction des km voiture solo = 40% <p>→ Gain Carbone des actions covoiturage à l'échelle de la 3CS en 2050 : $40\% * 10481,4 = 4\ 192,6\ \text{téqCO2/an}$ (cumulé avec l'action aires de covoiturage)</p>
Evaluation environnementale stratégique	Impact positif sur la qualité de l'air, les émissions de GES
Suivi – Evaluation	<p>Nombre d'adhérents : personnes transportées, chauffeurs bénévoles</p> <p>Nombre de demandes de renseignements</p> <p>Nombre de mises en relation</p> <p>Nombre de kilomètres parcourus</p> <p>Nombre de communes desservies via ce service</p>

Action TEPOS_MOB3	Créer de nouvelles aires de co-voiturages, améliorer la visibilité des aires existantes
<p>L'arrêté du 8 janvier 2016 (NOR : INTS1529357A) publié au JO du 17 janvier 2016, a mis fin à la pluralité des signalétiques en imposant des panneaux réglementaires pour les aires de covoiturage.</p> <p>Sur le territoire de la 3CS, 2 aires ont été aménagées par le CD81 et d'autres aires non labellisées ont été identifiées mais elles sont spontanées ou informelles. Elles ne sont donc pas forcément visibles.</p> <p>Intérêts pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des économies d'énergie • Une influence positive sur la santé publique (réduction à l'exposition aux émissions nocives polluantes et au bruit) • Développement de liens sociaux 	
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Carmausin-Ségala (3CS) – Région Occitanie – Conseil Départemental du Tarn – Communes de la 3CS
Responsables de l'action	Conseiller mobilité de la 3CS
Objectifs opérationnels	Faire connaître les aires de covoiturage officielles et informelles Inciter à l'utilisation de ces aires Donner plus de visibilité et valoriser la place du covoiturage sur le territoire
Modalités de mise en œuvre	<p>Donner plus de visibilité à l'offre existante en aires de covoiturage (panneautique, information) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aires officielles - Aires « spontanées » (parkings de supermarchés, délaissés des bords de route...) <p>Notamment, rendre plus visible l'aire de covoiturage située à Tanus en la labellisant et en aménageant un minimum de mobilier urbain (terrassement, panneau d'information, marquage au sol...) [aire localisée au niveau du giratoire N 2088 et échangeur de la N88]</p> <p>Etudier la faisabilité d'aménagement de certaines aires en privilégiant les sites nécessitant le moins de travaux</p> <p>Notamment, aménager du stationnement pour le covoiturage sur le giratoire de la Tête, identifié actuellement par du stationnement « sauvage » (localisé sur la commune de Le Garric sur la N88 – déviation pour se rendre à Rodez)</p> <p>Ne pas tout miser sur l'aménagement d'aires de covoiturage, cette mesure ayant des effets limités sur la pratique de covoiturage</p> <p>Accompagner ces mesures d'une véritable communication et d'une politique de mise en relation des covoitureurs</p>
Partenariats	PETR –
Calendrier	<p>2019 : Donner plus de visibilité aux aires existantes par de la signalisation, communiquer sur l'offre et étudier la faisabilité d'aménager certaines aires « officielles »</p> <p>2020 : Aménager les aires les plus pertinentes (coût, emplacement)</p>

<p>Objectifs de résultats</p>	<p>Engagement des collectivités et des partenaires : 2019 → Engagement de la 3CS, de la Région, du Département et des Communes en tant que MOA</p> <p>Fréquentation des aires de covoiturage : 2021 → Occupation à 50% à minima des différentes aires</p> <p>Lien social sur le territoire : Moyen terme → Liens sociaux retissés entre les personnes du territoire pratiquant le covoiturage</p> <p>Economies budgétaires : Court/Moyen terme → Réaliser des économies budgétaires pour les covoitureurs (conducteurs et passagers)</p>
<p>Dépenses</p>	<p>Moyens matériels (ordre de grandeur de coûts à titre indicatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau de signalisation de position, de pré-signalisation, de signalisation directionnelle : 250 à 500€ HT - Aménagement d'une place de parking : 2 000 € HT / place (≈ 100€ HT/ m² la place), comprenant le terrassement, l'éclairage, le marquage au sol, pose du panneau standard « covoiturage ». <p>Ces coûts devront être affinés par la suite dans le cadre d'études techniques L'entretien courant des aires est à la charge du propriétaire du foncier</p> <p>Animation/promotion de l'offre en covoiturage (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : 30.000€ la 1^{ère} année puis 2.500€/an les années suivantes (mise à jour des documents)</p>
<p>Financements potentiels</p>	<p>LEADER – Conseil Départemental du Tarn – Région Occitanie</p>
<p>Gain Carbone - Gain Energie</p>	<p>Economie d'énergie estimée à l'échelle du PTAB grâce à un report vers le covoiturage dans les déplacements du quotidien : 23 GWh/an → Population active 3CS = Population active PTAB / 2 → Hypothèse d'économie d'énergie à l'échelle de la 3CS : 23/2 = 11,5GWh/an</p> <p>Gain Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part modale/voiture dans les déplacements domicile-travail à horizon 2050 = 60% (aujourd'hui = 96%) • Nb km moyen pour 1 déplacement domicile-travail en voiture = 40km • Nb km/voiture total économisés par an à horizon 2050 à l'échelle de la 3CS = 41.925.442 • TéquCO2 total économisées par an : 41.925.442 * 0.25 = 10481,4 • Hypothèse part du covoiturage dans la réduction des km voiture solo = 40% <p>→ Gain Carbone des actions covoiturage à l'échelle de la 3CS en 2050 : 40% * 10481,4 = 4 192,6 téqCO2/an (cumulé avec l'action soutenir le covoiturage)</p>
<p>Evaluation environnementale stratégique</p>	<p>L'action consiste principalement à aménager des aires qui se sont créées spontanément près des axes de circulation, et/ou à rénover et requalifier des aires existantes. Les incidences potentielles sur les espaces environnants sont minimales.</p> <p>L'action est positive sur l'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air.</p>
<p>Suivi – Evaluation</p>	<p>Fréquentation et respect des aires de covoiturage afin d'évaluer le taux d'occupation et le fonctionnement de ces aires</p>

<p align="center">Action TEPOS_MOB4</p>	<p align="center">Améliorer les infrastructures nécessaires aux mobilités actives</p>
<p>Le diagnostic a mis en évidence la nécessité d'encourager la pratique des modes actifs pour les trajets de courte distance. D'après l'enquête réalisée auprès de la population du PTAB, 43% des enquêtés pratiquent la marche tous les jours (31% au moins une fois par semaine) et 3% des enquêtés utilisent le vélo tous les jours (11% au moins une fois par semaine). Les aménagements sur le territoire sont essentiellement à vocation de loisirs (2 Voies Vertes, 4 itinéraires Vélo route). Des réflexions sont en cours autour de la création de nouveaux axes à aménager.</p> <p>Le PETR est engagé dans un projet de Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPCV). Dans ce cadre, plusieurs actions seront mises en œuvre jusqu'en 2019 et notamment le développement d'initiatives comme la mobilité électrique (véhicules, vélos...) et la création de nouvelles liaisons cyclables.</p> <p>Intérêts pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'itinéraires sécurisés - Une facilité d'accès au centre-bourg - Une amélioration de l'accessibilité pour les PMR 	
<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>PETR – Communauté de communes Carmausin-Ségala (3CS)</p>
<p>Responsables de l'action</p>	<p>Conseiller mobilité de la 3CS et/ou conseiller mobilité ou environnement du PETR</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Aménager des infrastructures sécurisées et lisibles, un espace public partagé, des équipements pour stationner les vélos afin de promouvoir la pratique de la marche à pied et du vélo utilitaire et de loisir</p> <p>Limiter le risque et la peur de l'accident chez les cyclistes</p> <p>Sensibiliser à l'usage des modes actifs</p>
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Poursuivre les actions initiées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PETR a mis en place une opération groupée d'accompagnement des projets d'aménagement des communes avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : « Pour aménager, restons groupés ! » qui portait, notamment, sur la création de cheminements doux (piétons, cycles), et aménagement d'espaces publics. - Le Plan Climat-Energie élaboré sur le territoire du PETR qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant les déplacements et liaisons douces dans les espaces publics <p>Dans la continuité de ces actions, il faudrait engager la réalisation d'un schéma directeur des déplacements en modes actifs à l'échelle du territoire du PETR dans les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un maillage des itinéraires cyclables sur le territoire, avec un minimum de discontinuités / ruptures, afin d'améliorer et de structurer le réseau des voies cyclables à l'échelle du PETR et de rendre plus attractive la pratique du vélo de différents usagers (actifs, collégiens / lycéens, et touristes). L'aménagement de voies cyclables rapides (20 minutes de trajet maximum) et la mise à disposition de services (parking à vélo, service de réparation...) favoriseraient le développement de la pratique du vélo de la population active. - Développer le stationnement vélo à proximité des grands équipements / zones d'emploi / commerces, pôle d'échange, etc., ou dans les logements dans le cadre des PLU (inciter dans les constructions neuves, sous la forme d'un guide de conseils, l'aménagement d'un espace de stationnement avec un box dédié pour les vélos électriques). - Aménager et sécuriser les cheminements doux : faire un état des lieux du cheminement piéton et réaliser un programme d'aménagement de l'usage des voiries publiques. <p>L'aménagement des infrastructures cyclables doit s'accompagner d'une sensibilisation auprès des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auprès des lycéens / collégiens - Auprès des employeurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les collectivités à proposer de la location de vélo / VAE
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental du Tarn (aménagement de voies vertes intégrant les besoins des déplacements à pied ou à vélo du quotidien) - Communes dans le cadre du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) - PTAB (pour la coopération sur les itinéraires cyclables avec les autres EPCI du Pays) - Offices de tourisme - FFC dans le cadre des espaces labélisés pour les VTT - ADEME dans le cadre de l'opération "Ecomobilité" qui vise à valoriser la mise en place d'actions éco-responsables en matière de mobilité. Le Pôle Territorial est territoire « Relais Ecomobilité ». Dans ce cadre il peut accompagner votre commune pour être labellisée « Acteur Ecomobile 2017 ».
Calendrier	<p>2019-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des études engagées par le PETR pour le développement des modes doux • Elaboration d'un véritable schéma cyclable à l'échelle du territoire de la 3CS, en répondant à l'appel à projet Vélo et territoire de l'ADEME • Etude de faisabilité/maîtrise d'œuvre des aménagements validés <p>2021-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux d'aménagement et de signalisation nécessaires • Communication sur le nouveau réseau et sensibilisation des habitants/des usagers du territoire • Mise en service des nouveaux itinéraires
Objectifs de résultats	<p><u>Engagement des collectivités et des partenaires :</u> 2019 → Engagement de la 3CS et du PETR dans la poursuite des études en cours → Engagement des partenaires financiers et opérationnels A partir de 2021 → Engagement des communes et du CD81 pour la réalisation des aménagements</p> <p><u>Nombre de km d'infrastructures :</u> Fin 2021 → S'accorder entre partenaires sur un nombre minimum de km d'aménagements à atteindre (fixé dans les études en cours ou à lancer) Fin 2023 → Réaliser une première évaluation des aménagements et de stationnements cyclables créés (mise à jour chaque année)</p> <p><u>Report modal et économies :</u> Moyen/long terme → Evaluation du report modal depuis la voiture vers la marche ou le vélo (domicile-travail, loisirs) et des économies ainsi réalisées par les habitants Horizon 2050 : objectif part modale du vélo et de la marche dans les déplacements domicile-travail = 15%</p>
Dépenses	<p>Etude spécifique pour un schéma directeur : 30 000 à 40 000 € TTC Notion de coût unitaire pour la réalisation d'une :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piste cyclable : 100 à 150 € HT / mètre linéaire • Bande cyclable : 15 à 30 € / mètre linéaire <p>Notion de coût pour le stationnement vélos :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environ 300 € par arceau simple (pose comprise) • Entre 5 000 et 10 000 € pour un abri de 10 places couvert (pose comprise) <p>Animation/promotion de la nouvelle offre pour les modes actifs sur le territoire (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : 30.000€ la 1^{ère} année puis 2.500€/an les années suivantes (mise à jour des documents)</p>
Financements potentiels	ADEME – LEADER – Conseil Départemental du Tarn – Fond de soutien pour l'investissement public local
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Economie d'énergie estimée à l'échelle du PTAB grâce à un report vers les modes actifs dans les déplacements du quotidien : 5,8 GWh/an → Population active 3CS = Population active PTAB / 2</p>

	<p>→ Hypothèse d'économie d'énergie à l'échelle de la 3CS : $5,8/2 = 2,9\text{GWh/an}$</p> <p>Gain Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TélecCO₂ total économisées par an = 10481,4 • Hypothèse part des modes actifs dans la réduction des km voiture solo = 25% <p>→ Gain Carbone des actions modes actifs à l'échelle de la 3CS en 2050 : $25\% * 10481,4 = 2620,35 \text{ téqCO}_2/\text{an}$ (cumulé avec l'action signalétique)</p>
<p>Evaluation environnementale stratégique</p>	<p>En zone non urbaine, ces infrastructures – chemins, voies cyclables, ...- vont se déployer en priorité sur des voies et des chemins existants, sur lesquels en première approche, les enjeux écologiques sont minimes.</p> <p>Il conviendra d'être vigilant sur certaines zones – par exemple vieux chemins enrichés – sur lesquelles des populations remarquables ont pu s'installer. L'analyse devra être conduite au cas par cas.</p> <p>L'action est positive sur l'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air.</p>
<p>Suivi – Evaluation</p>	<p>Nombre de km d'aménagements cyclables créés</p> <p>Fréquentation des usagers sur les itinéraires vélos structurants du territoire (mise en place éco compteurs)</p> <p>Evolution de la part modale</p> <p>Nombre d'emplacements de stationnement vélo posés</p> <p>Taux de remplissage des emplacements de stationnement (enquête comptage sur site)</p>

<p align="center">Action TEPOS_MOB5</p>	<p align="center">Créer un service de transport à la demande (TAD) adapté aux besoins des habitants</p>
<p>4 des 5 CC du PETR gèrent un système de transport sur réservation. Ils ont des fonctionnements très différents les uns des autres (en porte à porte / en rabattement, sur une plage horaire ou avec des horaires précis, ...) et sont globalement peu connus (et donc peu utilisés) par la population. Sur le territoire de la 3CS, il existe 2 services sur réservation très différents : un géré par la 3CS pour le marché de Carmaux, et un géré par la commune de Carmaux.</p> <p>Intérêts pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une offre de transport public pour subvenir à leurs besoins essentiels (se nourrir, se soigner, ...), et conserver ou développer ainsi une certaine autonomie vis-à-vis des proches devant parfois jouer le rôle de taxi - Conserver / développer un lien social et des activités de loisirs 	
<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>Communauté de communes Carmausin-Ségala (3CS)</p>
<p>Responsables de l'action</p>	<p>Conseiller mobilité de la 3CS</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Lutter contre l'isolement des personnes en situation de précarité (adultes/familles non-motorisés) Lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées Proposer une alternative aux « parents-taxis », pour soulager les proches des personnes non motorisées des déplacements liés à l'accompagnement aux activités sportives, de loisirs, aux soins de santé... Harmoniser et simplifier les 2 services sur réservation existants sur le territoire</p>
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Préalable :</p> <p>Avant de mettre en œuvre un nouveau service sur réservation, il est dans un premier temps nécessaire de réaliser une étude spécifique à sa mise en œuvre opérationnelle et d'évaluer finement les moyens (véhicules, conducteurs, ...) d'ores et déjà à disposition, afin de pouvoir décider des caractéristiques précises du service et de son mode d'exploitation (en régie ou via une délégation de service public).</p> <p>Principes du dispositif :</p> <p>Les caractéristiques suivantes, envisagées pour le futur TAD, visent à optimiser l'équilibre entre coût pour la collectivité et service rendu à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service proposé à l'ensemble des habitants de la 3CS • En fonctionnement : 4 demi-journées par semaine (notamment calées sur les marchés et les temps d'activités extra-scolaires), avec un rabattement vers : <ul style="list-style-type: none"> ○ Carmaux, de 1 à 4 allers-retours par semaine (selon la commune d'habitation) ○ Mirandol (pour les habitants du nord de la 3CS), 2 allers-retours par semaine ○ Cagnac et Albi (pour les habitants du sud-ouest de la CC), 3 allers-retours par semaine • Sur réservation par téléphone (voire internet si possible), au plus tard la veille du déplacement • Tarification alignée sur le prix d'un ticket du réseau Tarnbus <p>Modalités d'exploitation :</p> <p>Le service peut être opéré en régie par la CC, ou bien par un prestataire via une délégation de service public. Dans ce 2e cas, souvent privilégié, le marché doit bien comprendre : l'accueil téléphonique pour l'enregistrement des réservations, la vente de titres de transport, l'organisation et la réalisation des transports avec les moyens adaptés, ainsi que la restitution des comptes rendus d'activité.</p> <p>La rémunération du prestataire peut par ailleurs être de 3 types : forfaitaire, variable (en fonction du service rendu) ou un mixte des deux.</p>

	<p>Proposer un intéressement du prestataire sur la base du nombre de voyages (plutôt que sur celui du nombre de kilomètres parcourus) permet de l'inciter à l'optimisation du service.</p> <p>Ressources à mobiliser :</p> <p>Les moyens humains et matériels à affecter à la réalisation et/ou au suivi du service seront extrêmement différents selon le mode d'exploitation finalement choisi (régie ou DSP).</p> <p>La régie mobilisera bien plus de moyens humains (pour la gestion du service et pour sa réalisation), et nécessitera peut-être l'achat d'un ou plusieurs véhicule(s) qui pourront être réutilisés pour d'autres besoins avec les autres services intercommunaux (pour les seniors et les jeunes). La DSP s'avère donc souvent financièrement plus avantageuse, en particulier lorsque le nombre de courses réservées est relativement important</p>
Partenariats	PETR – SPL « d'un point à l'autre » – Communes (particulièrement celle de Carmaux)
Calendrier	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de restructuration des réseaux existants (harmonisation/adaptation/évolution de l'offre à l'échelle de la 3CS) • Budgétisation et montage financier du nouveau réseau <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements éventuels (matériel, signalisation...) • Communication sur la nouvelle offre • Mise en service du nouveau TAD
Objectifs de résultats	<p>Engagement des collectivités et des partenaires :</p> <p>2019 → Engagement de la 3CS pour le lancement et le pilotage des études → Engagement des partenaires financiers et opérationnels</p> <p>A partir de 2020 → Engagement de la 3CS et des partenaires pour la mise en œuvre et le suivi du nouveau TAD</p> <p>Nombre de km de lignes créées :</p> <p>2020 → Réaliser les lignes validées dans le cadre de l'étude transport</p> <p>Report modal et économies :</p> <p>Moyen/long terme → Evaluation du report modal depuis la voiture vers transports collectifs (domicile-travail, loisirs) et des économies ainsi réalisées par les habitants</p> <p>Horizon 2050 : objectif part modale des transports collectifs dans les déplacements domicile-travail = 25%</p>
Dépenses	<p>Concernant le budget d'investissement, le service peut éventuellement nécessiter l'achat d'un ou plusieurs véhicules si c'est le mode de la régie qui est choisi (Coût d'un minibus accessible PMR entre 30 000 € et 60 000 € selon la taille).</p> <p>Il est extrêmement difficile d'estimer les coûts de fonctionnement d'un nouveau service de TAD étant donné le nombre d'inconnues ayant un fort impact sur la facture finale : mode d'exploitation, nombre de courses réservées, ...</p> <p>Au regard des hypothèses choisies pour le territoire, on pourrait estimer le coût d'exploitation autour de 30-40 000 € par an pour 12A/R proposés par semaine. Ce à quoi il faut ajouter le coût d'une centrale d'appel et d'un logiciel de réservation (50.000 à 100.000 €) et les moyens humains mis à disposition, très variables en fonction du mode d'exploitation choisi.</p> <p>Animation/promotion de la nouvelle offre de Transport à la Demande sur le territoire (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : 30.000€ la 1^{ère} année puis 2.500€/an les années suivantes (mise à jour des documents)</p>
Financements potentiels	ADEME – LEADER – Communes (prorata de la population – Entreprises (versement transport) – Recettes titres de transport (usagers)
Gain Carbone - Gain Energie	Economie d'énergie estimée à l'échelle du PTAB grâce à un report vers les transports collectifs dans les déplacements du quotidien : 12 GWh/an

	<p>→ Population active 3CS = Population active PTAB / 2</p> <p>→ Hypothèse d'économie d'énergie à l'échelle de la 3CS : $12/2 = 6\text{GWh/an}$</p> <p>Gain Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TélecCO2 total économisées par an = 10481,4 • Hypothèse part des transports collectifs dans la réduction des km voiture solo = 30% <p>→ Gain Carbone des actions transports collectifs à l'échelle de la 3CS : $30\% * 10481,4 = 3144,42 \text{ téqCO2/an}$</p>
Evaluation environnementale stratégique	L'action est positive sur l'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air.
Suivi – Evaluation	<p>Une fois l'étude de faisabilité réalisée et le TAD mis en service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de lignes créées • Nombre d'usagers annuels • Nombre de courses déclenchées dans l'année • Enquête de satisfaction auprès des usagers

<p>Action TEPOS_MOB6</p>	<p align="center">Développer une signalétique "temps de trajet" vélo et marche à pied</p>
<p>La marche à pied est souvent le parent pauvre des politiques de déplacements parce que ce mode est perçu comme évident. Et pourtant, c'est le 2^{ème} mode utilisé après la voiture. D'après l'enquête réalisée auprès de la population du PTAB, 43% des enquêtés utilisent ce mode tous les jours et 31% au moins une fois par semaine. Pour les habitants de Carmaux et St-Benoît-de-Carmaux, les chiffres sont similaires : 47% d'usage quotidien et 32% une fois/sem.</p> <p>L'enquête a également permis de mettre en évidence une part modale importante du vélo sur le territoire : 3% des enquêtés utilisent ce mode tous les jours et 11% au moins une fois par semaine. Pour les habitants de Carmaux et St-Benoît-de-Carmaux, les chiffres sont similaires : 4% d'usage quotidien et 8% une fois/sem.</p> <p>Intérêts pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un coût dérisoire par rapport à la voiture, • Des effets bénéfiques sur la santé (activité physique, amélioration de la qualité de l'air...) • Une autonomie des personnes sans voiture 	
<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>PETR (étude de signalétique économique et touristique en cours)</p>
<p>Responsables de l'action</p>	<p>Conseiller mobilité du PETR</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Favoriser la pratique de la marche et du vélo pour les courtes distances de déplacement via de la signalétique, représentant un faible coût pour la collectivité</p> <p>Limitier l'usage de la voiture et ses nuisances environnementales (sonores, pollution, consommation d'énergie)</p> <p>Contribuer au maintien du petit commerce dans les cœurs de vie du territoire</p>
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Commencer dans un 1^{er} temps sur la commune de Carmaux :</p> <p>Réalisation d'1 ou 2 plans de ville indiquant les temps de déplacement à pied ou à vélo / VAE entre les différents points remarquables de la ville.</p> <p>Ces plans ont pour objectif de développer l'usage de la marche ou du vélo en ville. Les déplacements en milieu urbain font souvent moins d'un kilomètre, soit environ 12 minutes de marche à pied (vitesse moyenne de 5km/h pour un piéton).</p> <p>La représentation des temps de parcours permettra de faire prendre conscience que, sur de courtes distances en ville, le piéton est bien souvent plus rapide que la voiture.</p> <p>Principe de réalisation des plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les points d'intérêt sur la commune (écoles, équipements culturels ou sportifs, pôles d'activité ou commerciaux, transports, espaces naturels, etc.) permettant de dégager des itinéraires cyclables que l'on chronomètre ensuite pour connaître les temps de parcours. • Un diagramme des temps piétons ou vélos peut compléter l'information <p>Diffusion des plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imprimer des exemplaires à destination des écoles et des principaux lieux de fréquentation • Diffuser également auprès des ménages de la commune (via la diffusion du journal municipal par exemple) <p>Dans un 2^{ème} temps sur le territoire de la 3CS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le modèle des itinéraires de randonnée, communiquer via une signalétique (panneau de direction, marquage au sol...) sur les temps de parcours, en vélo ou en VAE, entre les principaux pôles d'attractivité du territoire. <p>Par la suite, la commune pourrait jalonner l'ensemble des parcours par des panneaux de signalisation spécifiques aux piétons et vélos. Ces panneaux permettraient d'afficher le temps de déplacement à pied pour se rendre à tel ou tel endroit de la ville</p>

Partenariats	3CS – Communes du territoire (dont particulièrement celle de Carmaux) – Association Citoyens pour une Dynamique Carmausine (CDC) – Association Convergences Citoyennes – Conseil Municipal des Jeunes de Carmaux
Calendrier	<p>2019 : sur la commune de Carmaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des points d'intérêt de la commune en partenariat avec la Commune • Réalisation, édition et diffusion des plans, accompagnées d'une campagne de communication <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Idem à l'échelle de la 3CS • Eventuellement mise en place de panneaux relayant physiquement les plans élaborés (plutôt à l'échelle de la commune de Carmaux)
Objectifs de résultats	<p>Nombre de plans édités/diffusés :</p> <p>2019 → Les plans sont diffusés à l'ensemble des ménages de la commune de Carmaux et dans les principaux lieux de fréquentation de la commune</p> <p>2020 → Idem à l'échelle de la 3CS pour la signalétique intercommunale</p> <p>Report modal et économies :</p> <p>Moyen/long terme → Evaluation du report modal depuis la voiture vers la marche ou le vélo (domicile-travail, loisirs) et des économies ainsi réalisées par les habitants</p> <p>Horizon 2050 : objectif part modale des transports collectifs dans les déplacements domicile-travail = 25%</p>
Dépenses	<p>Pas de coût si les plans sont réalisés par les bénévoles d'une association (ex : le Collectif Cycliste 37 a réalisé 4 cartes de temps de trajets à vélos sur différentes communes de l'agglomération tourangelle, à partir de cartes en libre accès).</p> <p>Estimation de coûts pour la réalisation par un prestataire d'une carte de représentation des temps de parcours sur une commune = 1 000 €</p> <p>Coûts d'impression des plans à ajouter en fonction du nombre d'exemplaires.</p> <p>Coût unitaire pour une signalétique physique (panneaux) : mât de 2 mètres + panneaux avec mentions + cartouche : entre 150 € et 200 € HT (hors main d'œuvre)</p> <p>Animation/promotion de la nouvelle offre de Transport à la Demande sur le territoire (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : 30.000€ la 1^{ère} année puis 2.500€/an les années suivantes (mise à jour des documents)</p>
Financements potentiels	-
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Economie d'énergie estimée à l'échelle du PTAB grâce à un report vers les modes actifs dans les déplacements du quotidien : 5,8 GWh/an</p> <p>→ Population active 3CS = Population active PTAB / 2</p> <p>→ Hypothèse d'économie d'énergie à l'échelle de la 3CS : $5,8/2 = 2,9\text{GWh/an}$</p> <p>Gain Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TélecCO2 total économisées par an = 10481,4 • Hypothèse part des modes actifs dans la réduction des km voiture solo = 25% <p>→ Gain Carbone des actions modes actifs à l'échelle de la 3CS en 2050 : $25\% * 10481,4 = 2620,35 \text{ téqCO}_2/\text{an}$ (cumulé avec l'action infrastructures mobilités actives)</p>
Evaluation environnementale stratégique	L'action est positive sur l'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air.
Suivi – Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans diffusés • Réaliser une enquête spontanée dans la rue afin de tester auprès des gens s'ils ont connaissance des plans piétons, leur mode de déplacement, et leur éventuel report vers la marche à pied ou le vélo. • Nombre de panneaux installés

Action TEPOS_MOB7	Harmoniser le TAD à l'échelle du PTAB
<p>4 des 5 CC du Pôle gèrent un système de transport sur réservation. Ils ont des fonctionnements très différents les uns des autres (en porte à porte / en rabattement, sur une plage horaire ou avec des horaires précis, ...) et sont globalement peu connus (et donc peu utilisés) par la population.</p> <p>L'enjeu est donc d'harmoniser l'offre en TAD à l'échelle du PTAB pour la rendre plus intelligible par les habitants et les usagers du territoire.</p> <p>Intérêts pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une offre de transport public pour subvenir à leurs besoins essentiels (se nourrir, se soigner, ...) et conserver ou développer ainsi une certaine autonomie vis-à-vis des proches devant parfois jouer le rôle de taxi • Conserver / développer un lien social et des activités de loisirs 	
Maitre d'ouvrage	PTAB
Responsables de l'action	Conseillers mobilité de la PTAB et des EPCI du territoire
Objectifs opérationnels	<p>Harmoniser les différentes offres de TAD existantes sur le territoire du PTAB (horaires, desserte, communication et information) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement des personnes en situation de précarité (adultes/familles non-motorisés) • Lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées • Proposer une alternative aux « parents-taxis », pour soulager les proches des personnes non motorisées des déplacements liés à l'accompagnement aux activités sportives, de loisirs, aux soins de santé... <p>S'appuyer sur les forces de l'offre existante pour renforcer ce mode alternatif à la voiture pour les personnes isolées, les personnes sans permis, les personnes à faible revenu et les personnes âgées notamment.</p> <p>Cette action est à articuler avec l'action « Créer un service de Transport à la Demande adapté aux besoins des habitants » de la 3CS</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>Il est nécessaire de réaliser une étude spécifique à l'harmonisation des réseaux existants.</p> <p>Cette étude devra comporter les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des dessertes actuellement assurées par les différents réseaux de TAD • Analyse des différentes grilles horaires • Analyse des points d'arrêt et de la mutualisation potentielle entre les réseaux (arrêts, matériel roulant, communication, ressources humaines...). <p>L'enjeu de l'étude sera de proposer un réseau de plusieurs TAD à l'échelle du PTAB, permettant de compléter de façon cohérente l'offre en transports collectifs « classique » existante sur le territoire (train, cars). Un des objectifs de l'étude sera de rendre l'offre globale plus lisible pour l'utilisateur, afin qu'un report modal s'opère de façon plus efficace.</p> <p>En fonction des conclusions de l'étude, travaux d'aménagement ou achat de matériel éventuels.</p>
Partenariats	PETR – 5 EPCI du territoire – Communes
Calendrier	<p>2019 : en parallèle de l'étude de restructuration du TAD menée sur le territoire de la 3CS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude d'harmonisation des réseaux TAD à l'échelle du PTAB <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des premières actions opérationnelles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Impression de plans ○ Communication auprès du public ○ Mutualisation éventuelle de matériel (véhicules, arrêts...)

Objectifs de résultats	<p>Engagement des collectivités et des partenaires : 2019 → Engagement du PTAB et des EPCI pour le lancement et le pilotage des études → Engagement des partenaires financiers et opérationnels A partir de 2020 → Engagement du PTAB et des partenaires pour la mise en œuvre et le suivi des réseaux harmonisés et la mutualisation éventuelle du matériel</p> <p>Report modal et économies : Moyen/long terme → Evaluation du report modal depuis la voiture vers transports collectifs (domicile-travail, loisirs) et des économies ainsi réalisées par les habitants Horizon 2050 : objectif part modale des transports collectifs dans les déplacements domicile-travail = 25%</p>
Dépenses	<p>Coût de la réalisation d'une étude de restructuration du réseau = environ 25.000 €</p> <p>Animation/promotion de la nouvelle offre de Transport à la Demande sur le territoire (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : 30.000€ la 1^{ère} année puis 2.500€/an les années suivantes (mise à jour des documents)</p>
Financements potentiels	<p>ADEME – LEADER – Communes – Entreprises (versement transport) – Recettes titres de transport (usagers)</p>
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Economie d'énergie estimée à l'échelle du PTAB grâce à un report vers les transports collectifs dans les déplacements du quotidien : <u>12 GWh/an</u></p> <p>Gain Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TélecCO2 total économisées par an = 20258,9 • Hypothèse part des transports collectifs dans la réduction des km voiture solo = 30% • → Gain Carbone des actions transports collectifs à l'échelle du PTAB : 30% * 20258,9 = <u>6077,7 télécCO2/an</u>
Evaluation environnementale stratégique	<p>L'action est positive sur l'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air.</p>
Suivi – Evaluation	<p>Une fois l'étude de faisabilité réalisée et les réseaux de TAD adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usagers annuels • Nombre de courses déclenchées dans l'année • Enquête de satisfaction auprès des usagers

Action TEPOS_MOB2	Mettre à disposition un tiers-lieu
<p>Le diagnostic a mis en évidence le besoin de proposer un espace de travail de proximité (espace de « coworking »), afin de maintenir les cadres sur le territoire et de proposer aux actifs qui le peuvent et le souhaitent la possibilité de faire du télétravail. Cela ne peut se faire que sous condition du développement du numérique.</p> <p>Depuis 2014, la CCI du Tarn anime et coordonne un réseau tarnais des espaces de travail collaboratif, de télétravail et de coworking afin de professionnaliser ces lieux et de mailler le territoire. Les 8 tiers-lieux du Tarn sont portés et gérés par des acteurs privés, publics ou associatifs https://coworking-tarn.com/</p> <p>Intérêts pour les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer du lien social - Réduction des trajets domicile/travail - Réduction du stress, de la fatigue et du temps perdu liés aux déplacements - Réduction du budget transports - Croissance de la productivité au travail - Meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle - Organisation du temps de travail, autonomie 	
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Carmausin-Ségala (3CS) – CCI du Tarn – MSAP
Responsables de l'action	Conseiller mobilité de la 3CS
Objectifs opérationnels	Revitaliser les centre-bourgs Maintenir les cadres sur le territoire Diminuer les déplacements domicile-travail et ainsi réduire les émissions de CO2 Améliorer la qualité de vie des travailleurs indépendants et des salariés
Modalités de mise en œuvre	<p>Les tiers-lieux, appelés aussi espaces de travail collaboratifs, désignent des lieux de travail ouverts à tous, innovants, partagés, utilisables de manière flexible.</p> <p>Afin de mesurer au mieux la demande potentielle pour les tiers-lieux, il faut établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic socio-économique du territoire - Une analyse du profil de la population active, des flux domicile/travail (notamment vers l'extérieur du territoire), de l'implantation des travailleurs indépendants, ainsi qu'une enquête qualitative auprès des publics cibles (la population active, les chefs d'entreprises et les travailleurs indépendants). Celle-ci doit être menée par la 3CS sur son territoire. Le questionnaire devra être : <ul style="list-style-type: none"> o Diffusé par mail auprès des entreprises (réseau d'entrepreneurs travaillant pour Airbus, imprimeurs, etc.), par la CCI du Tarn et le chargé de mission développement économique de la 3CS ; o Distribué par flyer renvoyant vers le questionnaire par système de flashcode et également en indiquant le lien internet du questionnaire : sur les voitures stationnées en gare, et dans les lieux publics (MSAP, Mairies, CC, etc.) - Effectuer un état des lieux de l'offre disponible en matière d'immobilier de bureaux. Il est difficile de mesurer le nombre d'utilisateurs potentiels d'un tiers lieu implanté sur un territoire rural et semi-urbain. Il convient donc d'envisager d'abord d'aménager un tiers-lieu de taille modeste associé à un autre équipement : une surface de 50 m² pourrait être envisagée dans un premier temps. - A Carmaux : un tiers-lieu pourrait être installé à côté de l'intercommunalité où un bâtiment est disponible (et situé à 8min à pied du nouveau pôle d'échanges multimodal de la gare de Carmaux). Sur les territoires ruraux du carmausin, 1 ou 2 bureaux pourraient être mis à disposition dans les mairies ou espaces publics (médiathèque), sous condition d'une connexion internet haut débit, d'une configuration du lieu adaptée, et de la qualité des équipements. <p>Pour sa mise en place, le tiers-lieu doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier d'une connexion Internet très haut débit (fibre optique ou hertzien d'au moins 20 Mbits), de préférence symétrique (upload et download) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Être implanté à proximité de commerces et services, donc plutôt en centre-ville, et il doit comporter des emplacements de parkings et se situer de préférence à proximité de l'offre en transports collectifs ; - Comprendre un espace d'accueil, des espaces de travail partagés (voir également des espaces de travail confidentiels), une salle de réunion bien équipée (visioconférence), un espace cafeteria, un espace technique pour la reprographie et les casiers ; - Être « animé » par une personne référente de l'espace. Son rôle est d'accueillir et d'accompagner les usagers, de mettre en relation les utilisateurs entre eux en vue de créer des synergies, d'intégrer les nouveaux utilisateurs ; - Être associé à une communauté d'acteurs qui fait vivre le lieu. <p>Le Tiers-Lieux peut regrouper également d'autres activités telles que bar-concert, épicerie, micro-brasserie, restauration, etc.</p> <p>Le projet doit être porté par une communauté d'entrepreneurs et de télétravailleurs. Cette communauté devra être l'animatrice du lieu où a minima, la principale co-animatrice avec le porteur institutionnel.</p> <p>La Communauté devra se charger de mettre ces lieux en réseau et susciter les collaborations avec les acteurs clés du territoire ou voisins (Universités, entreprises du territoire, écoles de la seconde chance, associations d'entrepreneurs, CCI...)</p> <p>Un Cabinet de Conseil spécialisé dans l'implantation et l'assistance à la gestion de tiers lieux en milieu rural / péri urbain réalise des études territoriales afin de dimensionner les espaces en fonction du potentiel du territoire : www.relais-entreprises.fr (Dominique VALENTIN – 06.82.03.01.44 – d.valentin@relais-d-entreprises.com)</p>
Partenariats	<p>Communes de la 3CS</p> <p>Administrations, entreprises et zones d'activités du territoire</p> <p>Commission Télétravail & Espaces Collaboratifs de La Mêlée (association régionale fédérant les acteurs du numérique) met en réseau de nombreux tiers lieux à l'échelle de la région Occitanie www.tierslieuxoccitanie.com</p>
Calendrier	<p>2019 : étude de faisabilité de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'un recensement des tiers lieux existants sur la zone de chalandise économique du territoire Carmausin-Ségala, ➤ d'une étude et interprétation de la demande potentielle en tiers lieux pour répondre au plus près des besoins du territoire, ➤ de l'intérêt de développer, en complément d'un site central sur Carmaux, un maillage territorial avec des espaces de tiers lieux adaptés au potentiel et à la demande sur le reste du territoire, ➤ d'un accompagnement au lancement, au fonctionnement (formulaires nécessaires administratifs) et à la communication sur la prestation d'un locatif temporaire de type tiers lieux. <p>2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication sur l'ouverture du tiers-lieu et sensibilisation dans les zones d'emploi du territoire • Ouverture au public du tiers-lieu

<p>Objectifs de résultats</p>	<p>Engagement des collectivités et des partenaires : 2019 → Engagement de la 3CS, de la CCI du Tarn, des Communes → Engagement des partenaires financiers et opérationnels Nombre de personnes bénéficiant du dispositif : Fin 2020 → Une cinquantaine de personnes régulières Années suivantes → Gagner une vingtaine de personnes chaque année Réduction des déplacements en voiture et réduction des émissions GES : Court/Moyen terme → Evaluer le nombre de km et les t.eq CO2 économisés par la réduction du nombre de déplacements Economies budgétaires : Court/Moyen terme → Evaluer les économies budgétaires réalisées par les bénéficiaires</p>
<p>Dépenses</p>	<p>Pour installer l'espace "tiers lieux" quelques investissements sont nécessaires en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ de sols, sanitaires, fermeture et sécurisation de l'accès au tiers lieu, mise en place de stores de protection soleil sur les ouvertures, travaux électriques, équipements de type informatique et de communication nécessaires au fonctionnement minimal d'un tiers lieu dont 2 outils de visioconférence permettant des échanges visuels à distance. <p>L'étude et les investissements nécessaires à l'ouverture de l'espace tiers lieux s'élèvent à 62 0000 € HT.</p> <p>Une demande de subvention Leader pour le « soutien à la mise en œuvre des opérations liées aux stratégies locales de développement » pourrait venir en appui à hauteur de 48% des investissements soit pour 29 767.81 € HT, en complément de l'autofinancement restant porté par la Communauté de Communes Carmausin- Ségala de 32 248.46 € HT.</p> <p>Animation/promotion du tiers-lieu (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : 30.000€ la 1^{ère} année puis 2.500€/an les années suivantes (mise à jour des documents)</p>
<p>Financements potentiels</p>	<p>REGION OCCITANIE – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en faveur du maillage des territoires en tiers-lieux – DEPARTEMENT DU TARN – FONDATION ORANGE – LEADER</p>
<p>Gain Carbone - Gain Energie</p>	<p>Economie d'énergie estimée à l'échelle du PTAB grâce à une réduction de la voiture dans les déplacements du quotidien : 40 GWh/an → Population active 3CS = Population active PTAB / 2 → Hypothèse d'économie d'énergie à l'échelle de la 3CS : 40/2 = 20 GWh/an → Hypothèse part de la création du tiers-lieu dans la réduction des km voiture solo = 5% → Economie d'énergie liée à cette action à l'échelle de la 3CS : 5% * 20 = 1 GWh/an</p> <p>Gain Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TégCO2 total économisées par an = 10481,4 • Hypothèse part de la création du tiers-lieu dans la réduction des km voiture solo = 5% <p>→ Gain Carbone de cette action à l'échelle de la 3CS : 5% * 10481,4 = 524,1 tégCO2/an</p>
<p>Evaluation environnementale stratégique</p>	<p>Le développement des espaces de travail collaboratifs vont permettre de diminuer les déplacements domicile-travail et ainsi réduire les émissions de GES. Ainsi la qualité de l'air se verra améliorée. La diminution des trajets domicile-travail conduira à une réduction des nuisances sonores.</p>
<p>Suivi – Evaluation</p>	<p>Nombre de bureaux identifiés mis à disposition d'entrepreneurs et de télétravailleurs Nombre de personnes bénéficiant du dispositif</p>

Action AGRI_ALI1	Préservation et mobilisation du foncier agricole
<p>L'urbanisation de l'agglomération albigeoise et de certaines parties du territoire conduit à une artificialisation des sols arables avec l'étalement des zones résidentielles ou de projets d'aménagement. Le prix du foncier augmente et la surface de terre disponible diminue peu à peu. Certaines zones maraîchères historiquement très productives autour des agglomérations ou dans la Vallée du Tarn, perdent peu à peu leurs vocations nourricières : le territoire apparaît aujourd'hui déficitaire en production légumière et fruitière.</p> <p>L'urbanisation combinée à une image du métier d'agriculteur de plus en plus dévalorisée décourage l'installation de jeunes agriculteurs. Sur le territoire, la part des exploitations gérées par de jeunes agriculteurs (- de 40 ans) est déjà très faible : 12,4% et d'ici 2020, 56 % des exploitants vont atteindre l'âge de la retraite.</p> <p>Les terres libérées ont souvent tendance à rejoindre les exploitations voisines pour un agrandissement accru, alors que dans le même temps des candidats à l'installation (bien souvent hors cadre familial) ne trouvent pas de foncier disponible.</p> <p>La maîtrise de la consommation foncière et l'installation de jeunes agriculteurs sont donc des enjeux importants pour la vitalité des zones rurales et notamment sur les productions déficitaires (fruitières ou légumières) pour garantir l'autonomie alimentaire du bassin de consommation.</p>	
Maître d'ouvrage	PTAB et EPCI
Responsables de l'action	PTAB + Responsable développement territorial ou économie
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les terres agricoles - Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs - Développer le maraîchage qui est une production déficitaire sur le territoire
Modalités de mise en œuvre	<p>Animer sur le territoire un réseau foncier agricole avec des rencontres régulières entre les partenaires travaillant sur le sujet et les collectivités</p> <p>Faire un état des lieux de l'ensemble des terres agricoles propices à l'implantation d'activités maraîchères et de leur gestion.</p> <p>Poursuivre et renforcer les actions entrepris dans le PAT : Maintenir et développer une animation territoriale pour repérer le foncier disponible (notamment par l'accompagnement de la transmission) afin favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.</p> <p><u>Actions structurantes pour 3CS :</u></p> <p>Réaliser un audit sur le potentiel de valorisation agronomique des parcelles repérées / acquises pour du maraîchage, des productions fruitières ou autres.</p> <p>Accompagner les agriculteurs propriétaires ou fermiers de terres propices à l'implantation d'activités maraîchères pour envisager une diversification de leur activité (éventuellement des cultures de plein champ) ou mettre une partie de leurs parcelles à disposition d'un agriculteur qui souhaite développer une activité maraîchère</p>
Partenariats	CA, SAFER , ADEART, Terre de liens
Calendrier	2019-2020
Objectifs de résultats	-

Dépenses	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent
	Stage sur l'identification et valorisation potentielle des surfaces agricoles publiques	3 500 €
	RH interne EPCI (Responsable développement territorial ou économie)	5 à 10 jours / an
	RH PTAB	1/5 ETP
Financements potentiels	Europe, Agence de l'Eau	
Gain Carbone - Gain Energie	<p>Points de repères : le stock total de carbone est de l'ordre de 10 millions de teq CO2 sur 3CS.</p> <p>Si le rythme d'artificialisation diminue de moitié (source SCOT), il en résulte un déstockage de l'ordre de 3000 teqCO2 par an.</p> <p>1 ha artificialisé sur 3 CS déstocke 290 teq CO2 s'il est prélevé sur la prairie (soit les émissions annuelles de 32 habitants), et 190 teqCO2 s'il est prélevé en cultures annuelles, soit les émissions de 21 habitants.</p>	
Evaluation environnementale stratégique	<p>Cette action contribue au maintien de la SAU agricole, enjeu fort identifié, et à la réduction de l'artificialisation et du mitage des terres. C'est également un levier de la relocalisation de certaines productions et donc, du déploiement des circuits courts, plus économes en énergie (transports des productions) et potentiellement, plus sobres en émissions de gaz à effet de serre. Cette action est en cohérence avec les objectifs de réduction du rythme d'artificialisation des terres telles que préconisé dans le SCOT, et de renforcement de la capacité de stockage du carbone par les sols.</p>	
Suivi – Evaluation	<p>Nombre d'agricultrices et d'agriculteurs installés</p> <p>Suivi du nombre de maraîchers et arboriculteurs</p> <p>Evolution de la SAU et usage des terres</p>	

Action
AGRI_ALI2

Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans le projet alimentaire territorial

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est impliqué depuis 10 ans dans la promotion et le développement des circuits courts alimentaires. Depuis 2017, il anime un projet alimentaire territorial global (2017-2020), fortement orienté sur le soutien aux productions locales de qualité, et à leur valorisation en circuits courts.

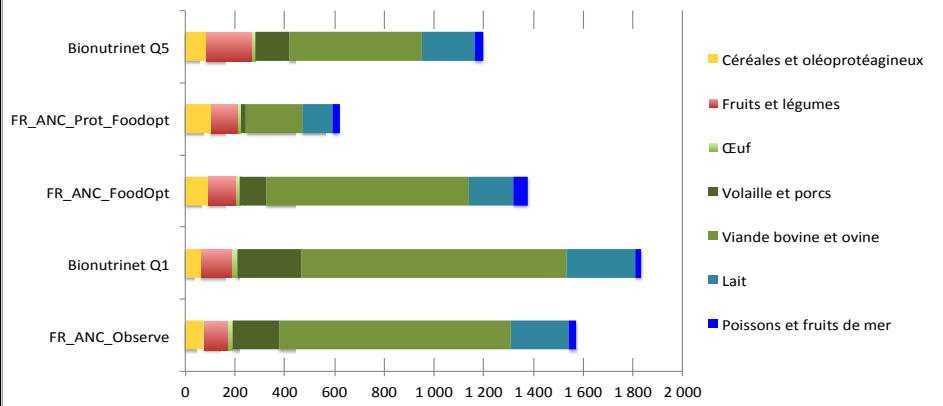
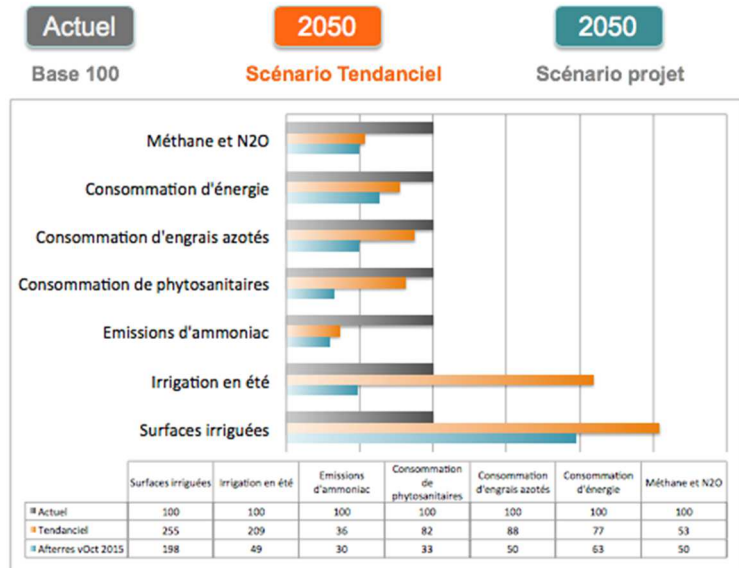
Compte tenu du poids de la chaîne agricole et alimentaire en France dans les émissions de gaz à effet de serre (de 30 à 40 % d'émissions directes et indirectes) le pôle a sollicité la réalisation d'un diagnostic et d'une prospective agricole et alimentaire dans le cadre du PCAET.

Cette prospective, déclinaison locale du scénario Afterres2050, intègre les objectifs assignés à l'agriculture par la stratégie nationale bas carbone, c'est-à-dire une division par 2 de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. On parle de « facteur 2 ».

Ce scénario Facteur 2 pour les GES remplit d'autres objectifs : division par 2 de l'utilisation d'engrais chimiques, par 3 des besoins de traitements phytosanitaires, et par 4 des besoins d'eau pour l'irrigation en été.

Il quantifie et modélise d'autres « luttes » : lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre les excès d'une alimentation trop riche en protéines animales, lutte contre la raréfaction des ressources en eau, lutte pour la reconquête de la biodiversité, ...

L'enjeu aujourd'hui est de transmettre les apports de cette prospective, d'en faciliter l'appropriation par les parties prenantes du PAT, afin qu'il contribue aux objectifs du PCAET.



Le scénario « facteur 2 » peut également permettre d'ouvrir un débat sur l'impact de nos régimes alimentaires sur l'empreinte énergétique

Empreinte GES de différentes assiettes (Source Solagro, sur base INSERM)

Maître d'ouvrage	PTAB et 3CS
Responsables de l'action	PTAB
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer l'assiette vers une assiette à plus faible empreinte climatique, en sensibilisant les différents acteurs du PAT, la population (action défi alimentation locale) et en s'appuyant sur le levier « restauration collective ». -

Modalités de mise en œuvre :	<p>Actions de mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser à l'attention des partenaires du PAT une session de formation sur l'impact de l'alimentation dans la lutte contre le changement climatique - Inclure un module « alimentation à faible empreinte climatique » et lutte contre le gaspillage dans les formations destinées aux personnels de la restauration collective organisées dans le cadre du PAT. - Promouvoir une alimentation à faible empreinte climatique dans les événements de sensibilisation organisés dans le cadre du PAT (Défi des familles à alimentation locale ET positive, festivals, forums...) - Sensibiliser les restaurateurs et traiteurs pour proposer des menus « bon pour le climat ». <p>Actions structurantes pour 3CS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure progressivement des produits bio et locaux dans le marché alimentaire de la crèche intercommunale pour atteindre 50 % de produits locaux ou sous signe de qualité et 20% de produits biologiques en 2022 (Loi Egalim). 								
Partenariats	Chambre d'Agriculture - Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Agropoint - Saveurs du Tarn - ADEART - Syndicat Mixte de Rivière Cérrou Vère - CPIE 81.								
Calendrier	2019-2020								
Objectifs de résultats	Augmentation du nombre de repas servis en restauration collective « bon pour le climat » (menus types à définir). Réduction du gaspillage alimentaire Augmentation de l'offre en légumineuses en restauration collective								
Dépenses	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th style="width: 30%;">Coûts (€) et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communication, Formation ...</td> <td style="text-align: right;">26 000 €</td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI</td> <td style="text-align: right;">10 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td style="text-align: right;">2/5 ETP / an</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent	Communication, Formation ...	26 000 €	RH interne EPCI	10 jours / an	RH PTAB	2/5 ETP / an
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts (€) et temps agent								
Communication, Formation ...	26 000 €								
RH interne EPCI	10 jours / an								
RH PTAB	2/5 ETP / an								
Financements potentiels	LEADER								
Gain Carbone - Gain Energie	Réduction d'un facteur 2 des émissions de GES de l'assiette moyenne du territoire en 2050 (30 % en 2030).								
Evaluation environnementale stratégique	L'objectif de cette action est de faire évoluer l'assiette vers une assiette à plus faible empreinte climatique, en accompagnement l'évolution - en cours - des comportements alimentaires vers des régimes moins riches en protéines animales. L'action part du principe que les filières et pratiques de production s'ajusteront à cette demande (et réciproquement), avec un renforcement des démarches agroécologiques. Le scénario évalue les impacts positifs à long terme de cette évolution, au-delà de l'atteinte du facteur 2 : réduction des besoins								

	<p>d'eau d'irrigation en été, des intrants, etc, ...). Cette action tend à améliorer le bilan environnemental de la chaîne agroalimentaire locale dans sa globalité.</p> <p>La lutte contre le gaspillage alimentaire permettra indirectement une diminution de la consommation énergétique, des émissions de GES associées.</p>
<p>Suivi – Evaluation</p>	<p>Nombre de restaurants collectifs (+ nombre de repas) engagés dans des programmes de réduction des quantités de protéines animales et de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>A plus long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution des comportements alimentaires des ménages par une identification des régimes des « nutrinautes » https://nutrinautes-asso.fr/ du territoire, via la plateforme informatique Nutrinet de l'INSERM. • Enquête auprès de la distribution pour suivre l'évolution dans le temps des achats des ménages (achats de légumineuses, viande, produits laitiers, fruits et légumes).

Action AGRI_BIO1	Créer des atlas de la biodiversité (communale ou intercommunale)
<p>3CS est riche en milieux de grand intérêt écologique et patrimonial, qui constituent un réseau d'infrastructures écologiques remarquables : (vieilles) haies bocagères dans les zones d'élevage, prairies naturelles et humides sur le Ségala, ripisylves de fonds de vallées, vergers traditionnels de pommiers et châtaigneraies sur les pentes et les hauts de plateaux, mares et béals, milieux humides ...auxquels s'ajoutent les anciennes ceintures maraîchères et les jardins ouvriers dont on trouve des vestiges dans le bassin minier du Carmausin.</p> <p>Ces entités façonnent l'identité paysagère et jouent un rôle majeur de corridors et de réservoirs de biodiversité. Elles contribuent au bon fonctionnement agro-climatique. Elles rendent des services écosystémiques pour les exploitations agricoles et le territoire : elles stockent du carbone, réduisent les risques d'érosion des sols et les coulées de boues, filtrent les polluants, régulent les eaux, accueillent une faune et une flore régulatrices des populations de ravageurs des cultures.</p> <p>Partant du principe que l'on ne protège pas ce que l'on ne connaît pas, le ministère de l'Environnement a mis en place un programme de développement des atlas de la biodiversité communale (ABC). « <i>Chaque atlas est élaboré, à partir d'un inventaire des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'experts pluridisciplinaires et des habitants</i> ».</p> <p>Au-delà de sa dimension d'inventaire de terrain des espèces et des habitats, l'atlas de la biodiversité communale permettra d'identifier des programmes de restauration et d'entretien prioritaires : rénovation de châtaigneraies, réouverture des béals et des mares, reconstitution du linéaire bocager, fourniture de bois (bois de feu, bois d'œuvre) par entretien ou renouvellement des haies anciennes et des ripisylves.</p> <p>L'enjeu est de mobiliser largement autour de ces objectifs et de développer des activités économiques à forte valeur ajoutée pour le climat et la biodiversité, et améliorer le fonctionnement écologique des exploitations agricoles.</p> <p>L'atlas intercommunal (ABIC) pour sa part rassemble et synthétise les connaissances naturalistes disponibles à plus large échelle, et produit des notes d'enjeux et des recommandations par grand groupe d'espèce : les chauves-souris, les amphibiens par exemple.</p> <p>Il affine ainsi au niveau local le schéma régional de cohérence écologique et contribue à identifier des actions d'adaptation pour limiter la vulnérabilité de nos écosystèmes au changement climatique.</p>	
Maître d'ouvrage	Communes volontaires ou 3CS
Responsables de l'action	3CS
Objectifs opérationnels	<p>Réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atlas de la biodiversité communale sur deux communes « tests », l'une dans le Ségala, l'autre dans le Carmausin qui serviront de référence pour d'autres collectivités. - Ou un atlas Intercommunal à l'échelle de l'EPCI.
Modalités de mise en œuvre	<p>Pour un ABC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, agriculteurs, grand public, scolaires, associatifs, etc.) afin de partager les connaissances disponibles ; • Compléter les connaissances grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations naturalistes, et la participation du grand public par le biais de programmes de sciences participatives ; • Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et améliorer la prise en compte des enjeux « biodiversité » dans les politiques communales ou intercommunales. <p>A moyen terme, confier la réalisation des chantiers de reconquête de la biodiversité aux habitants, avec l'aide de professionnels, des naturalistes, des agriculteurs, dans le</p>

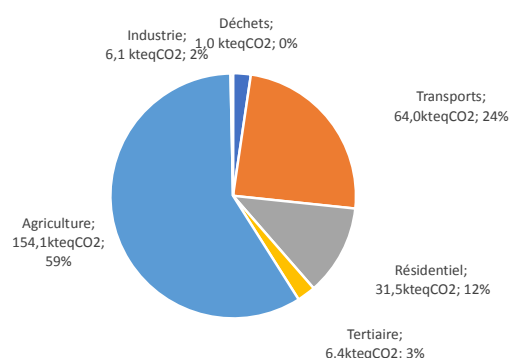
	<p>cadre (par exemple) d'une Régie de territoire, déclinaison rurale des régies de quartier.</p> <p>Les collectivités volontaires peuvent faire connaître leur volonté de mettre en œuvre un ABC en remplissant le questionnaire de volontariat pour rejoindre la démarche ABC. Elles peuvent s'appuyer sur un guide méthodologique « Atlas de la biodiversité communale : S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, guide ABC (pdf - 2.49 Mo) ».</p> <p>Par ailleurs, les collectivités volontaires peuvent s'appuyer sur le portrait de la diversité communale de leur commune pour disposer d'un premier état des lieux, ou solliciter sa réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour un ABCI : <ul style="list-style-type: none"> - Lancer une étude « ABIC» auprès d'un BE naturaliste. 						
Partenariats	Arbres et Paysages du Tarn – Association des naturalistes du Tarn - Syndicats de rivières - Collectif national sciences participatives pour la biodiversité –Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées – Conservatoire naturel des espaces naturel de Midi-Pyrénées et d'Occitanie – Nature Midi-Pyrénées) LPO, Agriculteurs et habitants, communauté éducative des communes, etc, ...						
Calendrier	2020						
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Un atlas partagé avec les habitants et qui pourra être valorisé sous des formes diverses (expositions, conférences, animations, sentiers de découverte, ...). • Une identification d'un ou plusieurs programmes prioritaires de « reconquête et d'entretien de milieux ». • A moyen terme : 5 à 10 % d'infrastructures agro écologiques variées dans les zones de grandes cultures. <ul style="list-style-type: none"> - 100 et 120 mètres de linéaire de haie par ha pour assurer les connexions écologiques - Plus de Mares, de points d'eau, prairies naturelles non fertilisées - Des Zones agro-sylvopastorales 						
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses (facultatives)</th> <th>Coûts (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Atlas communal :</td> <td>20 à 30 k€</td> </tr> <tr> <td>Atlas intercommunal :</td> <td>50 k€</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses (facultatives)	Coûts (€)	Atlas communal :	20 à 30 k€	Atlas intercommunal :	50 k€
Nature des dépenses (facultatives)	Coûts (€)						
Atlas communal :	20 à 30 k€						
Atlas intercommunal :	50 k€						
Financements potentiels	Agence française pour la biodiversité – TEPCV – Europe (LEADER) – Co-financement locaux.						
Gain Carbone - Gain Energie	Non quantifiable.						
Evaluation environnementale stratégique	La création d'atlas de la biodiversité améliore la connaissance des habitats et espèces identifiés sur le territoire. De plus, cette action peut identifier des actions concrètes à mettre en œuvre (création ou entretien de haies, de mares, de point d'eau) qui seront bénéfiques pour le fonctionnement écologique (TVB) et la résilience des écosystèmes face au changement climatique.						
Suivi – Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes engagées dans une démarche d'ABC • Nombre d'EPCI engagées ou ayant réalisé un ABIC ou une étude TVB • Nombre de programme d'actions élaborés à la suite des ABC/ABIC 						

Action AGRI_STR1	Co-construire une stratégie agricole et forestière et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Quels que soient nos efforts en matière de réduction des émissions GES et notre capacité à contenir l'augmentation de la température au-dessous de 1,5 ° C, nous devons prendre des mesures d'adaptation. En effet, les effets des mesures d'atténuation ne pourraient de toute façon se faire sentir qu'après 2050.

Sur le territoire de la 3CS comme sur l'ensemble du territoire, le diagnostic de vulnérabilité met en évidence l'importance de l'enjeu « Eau », avec des impacts sur les ressources (baisse des débits d'étiage, eutrophisation...) qui seront aggravés par une fréquence accrue de l'assèchement des sols. Si l'on ajoute à ces vulnérabilités des récurrences possibles de gels tardifs, de pluies exceptionnelles, l'agriculture apparaît comme une activité d'autant plus exposée qu'elle a un poids important dans l'économie locale.

Emissions de gaz à effet de serre



Autre enjeu majeur : renforcer les aménités délivrées par l'agriculture en matière de mise en valeur des paysages, de reconquête de la biodiversité, de stockage de carbone, de production d'éco-matériaux et de bioénergies.

Cette stratégie d'adaptation doit anticiper les changements futurs en vue d'en « atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques » (GIEC). Elle prendra en compte le changement climatique graduel à long terme, ainsi que les phénomènes climatiques extrêmes.

Elle est complémentaire et indissociable de la poursuite et de l'amplification des actions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des exploitations agricoles, qui représentent à ce jour 59 % des émissions.

Maître d'ouvrage	PTAB et EPCI
Responsables de l'action	PTAB + DGS ou Responsable développement territorial
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une concertation et une co-construction d'un programme d'actions permettant d'engager l'activité agricole du territoire dans une transition énergétique, économique et alimentaire - Identifier et structurer avec les agriculteurs des actions collectives d'adaptation et de développement. - Identifier les opportunités de développement qui renforcent les PCAET (écomatériaux, stockages carbone, agro-écologie, bois énergie, haies...) - Renforcer les initiatives et organisations locales de circuit court et d'alimentation locale
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les leviers d'implication d'une collectivité pour le développement agricole de son territoire – décrire le projet agricole des EPCI (c'est à dire leurs attentes en terme de développement agricole) ; - Identifier l'ensemble des actions mises en œuvre sur le territoire par les acteurs agricoles (chambre d'agriculture, Cuma, Adeart) en lien avec la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et le développement des circuits courts alimentaires ; - Identifier les projets des exploitations agricoles qui vont dans le sens de la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et le développement des circuits courts alimentaires, les mettre en valeur et s'appuyer sur ces expériences pour faire évoluer les systèmes d'exploitation et itinéraires techniques en place ; - Organiser des temps de concertation, de sensibilisation et d'échanges entre les élus du territoire, les agriculteurs, les représentants agricoles et définir le cadre d'une co-construction d'une stratégie locale pour la transition agricole du territoire ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de co-construction du programme d'actions <p>Le groupe de travail pourra s'appuyer sur les diagnostics agricoles réalisés dans le cadre de l'élaboration des SCoT et PLUI et sur le diagnostic et la prospective agricole et alimentaire réalisée en parallèle de l'élaboration du PCAET. Ces travaux, dérivés du scénario Afterres2050, permettent de comparer les impacts (climatique, environnementaux) de différents scénarios d'évolution des systèmes et pratiques agricoles (et alimentaires).</p>								
Partenariats	CA, FDCUMA, ADEART, Coopératives du territoire, Syndicats de rivière, CRPF, Arbres et Paysage								
Calendrier	2019								
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des actions par « cas type » <ul style="list-style-type: none"> - agro-techniques - sobriété, d'efficacité énergétique des exploitations - valorisation de la biomasse (énergie, matériaux) - développement ou déploiement de nouveaux circuits courts alimentaires de proximité - gestion des espaces, des ressources et des réserves (notamment en eau, et biodiversité) - surveillance (nouveaux ravageurs, pullulations) et d'alerte aux aléas - mise en réseau des savoir et des informations - évaluation : évolution des systèmes et des pratiques, gains énergie/GES, stockage du carbone, pollution de l'air, coûts/bénéfices,...) - Une feuille de route de mise en œuvre des actions « adaptation » 2019-2021 et atténuation pour chaque cas type du territoire - Tripler en 10 ans le nombre d'exploitations engagées dans des démarches collectives agroécologiques d'adaptation (10 à 13 % des agriculteurs sont en bio et ou en démarches agroécologiques). 								
Dépenses	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses et ressources humaines</th> <th>Coûts () et temps agent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>RH interne EPCI (DGS ou Responsable développement territorial)</td> <td>15 jours / an</td> </tr> <tr> <td>RH PTAB</td> <td>2/5 ETP</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent			RH interne EPCI (DGS ou Responsable développement territorial)	15 jours / an	RH PTAB	2/5 ETP
Nature des dépenses et ressources humaines	Coûts () et temps agent								
RH interne EPCI (DGS ou Responsable développement territorial)	15 jours / an								
RH PTAB	2/5 ETP								
Financements potentiels	Europe, ADEME, Agence de l'Eau								
Gain Carbone - Gain Energie	<p>La variation annuelle du stock reste très largement positive, compte tenu de l'accroissement forestier (+ 21 000 teqCO2 par an, perte de 8000 teq CO2 par artificialisation des prairies et des cultures.</p> <p>1 ha artificialisé sur 3 CS déstocke 290 teq CO2 si il est prélevé sur la prairie (soit l'équivalent des émissions annuelles de 32 habitants) et 190 teqCO2 si il est prélevé en cultures annuelles, soit l'équivalent des émissions annuelles de 21 habitants.</p>								

<p>Evaluation environnementale stratégique</p>	<p>L'ensemble des actions qui seront définies collectivement cumulent potentiellement de nombreux impacts positifs : réduction des consommations en eau (introduction de cultures moins gourmandes), gestion plus durable des espaces naturels et mobilisation de la biodiversité comme facteur de « production » agricole, sobriété, efficacité énergétique. Elles contribuent à préserver l'agriculture locale, (maintien de la SAU), et à rendre les exploitations plus résilientes face au changement climatique.</p> <p>Il s'agit également d'encourager des initiatives en faveur de la mobilisation et de la valorisation des ressources forestières locales (bois d'œuvre, et/ou de matériaux biosourcés dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes forestiers.</p> <p>Pour la plupart des acteurs de la forêt (cf. travaux de la SNBC, du SRB Occitanie), il est possible de prélever l'équivalent du tiers de l'accroissement biologique annuel des forêts soit une augmentation de + 15 % des prélèvements actuels.</p> <p>Les impacts sont positifs : réduction des importations de bois (papiers cartons, pâte à papier, bois d'ameublement tropicaux) importations qui pèsent très lourds sur les écosystèmes forestiers lointains. S'appuyer sur une filière bois régénérée permettrait de récolter plus de bois pour l'énergie. Comme c'est le cas généralement, ce dernier doit rester un sous-produit de la récolte de bois, et provenir des petits bois d'éclaircies, des houppiers, sans oublier les connexes et déchets de scieries.</p> <p>Au-delà d'une réduction des consommations d'énergie directe et des émissions de polluants dans l'air, ces actions améliorent indirectement la capacité de stockage du carbone par le territoire.</p>
<p>Suivi – Evaluation</p>	<p>Nombre d'agricultrices et d'agriculteurs engagés dans la démarche</p>